

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget primitif retrace les prévisions et les autorisations de dépenses et de recettes au titre de l'exercice, comme le prévoit l'article 7 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Ce budget a fait l'objet d'un travail d'optimisation des dépenses, en fonctionnement comme en investissement, afin de poursuivre les projets d'investissement tout en préservant la santé financière de la collectivité.

En termes d'objectifs, ce budget est caractérisé par les points suivants :

- baisse de la pression fiscale : Baisse du taux de CFE et maintien des autres taux (TEOM, TFB, TFNB);
- investissement élevé en faveur de l'attractivité du territoire
- soutien aux communes membres
- Maintien de la qualité du service public.

En termes de gestion :

- Maîtrise des charges à caractère général et de personnel ;
- Maîtrise de l'endettement.

Le budget primitif consolidé est présenté équilibré en ses deux sections de la façon suivante :

Section de fonctionnement	134 501 225 euros
Section d'investissement	68 877 448 euros
Total	203 378 673 euros

Montants des budgets en €	2018		2019	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	85 194 022 €	35 173 972 €	86 096 510 €	39 179 827 €
Service des eaux	14 545 866 €	9 115 117 €	14 673 392 €	9 403 220 €
Service assainissement	9 898 288 €	7 948 585 €	10 976 495 €	11 771 762 €
Assainissement CCPN	1 155 778 €	1 202 452 €		
SPANC	349 070 €	611 050 €	361 007 €	9 600 €
Mobilités durables	12 071 372 €	3 014 330 €	15 969 177 €	4 138 167 €
Pépinière scientifique	525 570 €	320 751 €	447 300 €	354 648 €
Economie CCPN	95 499 €	194 460 €	116 612 €	94 503 €
Sous-total budgets hors zones	123 835 465 €	57 580 717 €	128 640 493 €	64 951 727 €
Zones d'activités	6 426 064 €	6 258 910 €	4 699 380 €	3 596 750 €
ZAC du Long Buisson 1	143 254 €	614 396 €	342 758 €	460 250 €
ZAC du Long Buisson 2	4 039 112 €	4 009 274 €	971 975 €	515 758 €
ZAC du Long Buisson 3			1 858 832 €	1 858 832 €
Espace d'activités de la Rougemare	824 900 €	100 000 €	591 294 €	- €
ZAC La Fosse au Buis St Sébastien de Morsent	200 €	200 €	570 €	200 €
Zone d'activités Les Surettes Gravigny	754 104 €	660 005 €	271 389 €	100 370 €
ZAC de Cambolle	358 577 €	690 424 €	420 922 €	558 540 €
ZA Gauville Parville	113 000 €	113 000 €	4 040 €	3 000 €
ZA de Miserey	191 340 €	70 340 €	122 000 €	31 000 €
ZA de l'arbre Saint Germain- Marcilly			82 600 €	35 800 €
ZA des vignes - Droisy			33 000 €	33 000 €
ZA Le Floquet Sacquenville	431 €	125 €	clôturé au 31/12/2018	
ZA Les longs Champs Fauville	1 146 €	1 146 €	clôturé au 31/12/2018	
ZAC Centre-Bourg St Sébastien de Morsent	- €	- €	clôturé au 31/12/2018	
Zones d'habitat	349 806 €	514 479 €	1 161 352 €	328 971 €
ZAC du Vallon Fleuri St Sébastien de Morsent	112 106 €	277 799 €	1 156 332 €	324 971 €
ZAC du Vallot Arnières sur Iton	237 700 €	236 680 €	5 020 €	4 000 €
Sous-total budgets zones	6 775 870 €	6 773 389 €	5 860 732 €	3 925 721 €
Totaux	130 611 335 €	64 354 106 €	134 501 225 €	68 877 448 €

Il s'agit du troisième budget de l'EPN, et du second budget avec 74 communes. L'exercice 2019 est marqué par la restitution de la **compétence Enfance Jeunesse**, EPN assure néanmoins jusqu'au 31 août 2019 par convention la continuité de service pour les 16 communes ayant fait le choix d'intégrer le syndicat de la clé des champs. En attente d'un chiffrage définitif des charges transférées de la compétence enfance, le budget primitif 2019 est élaboré en maintenant les dépenses relatives à l'enfance. Il a été élaboré dans le souci d'une maîtrise forte des dépenses de fonctionnement tout en permettant :

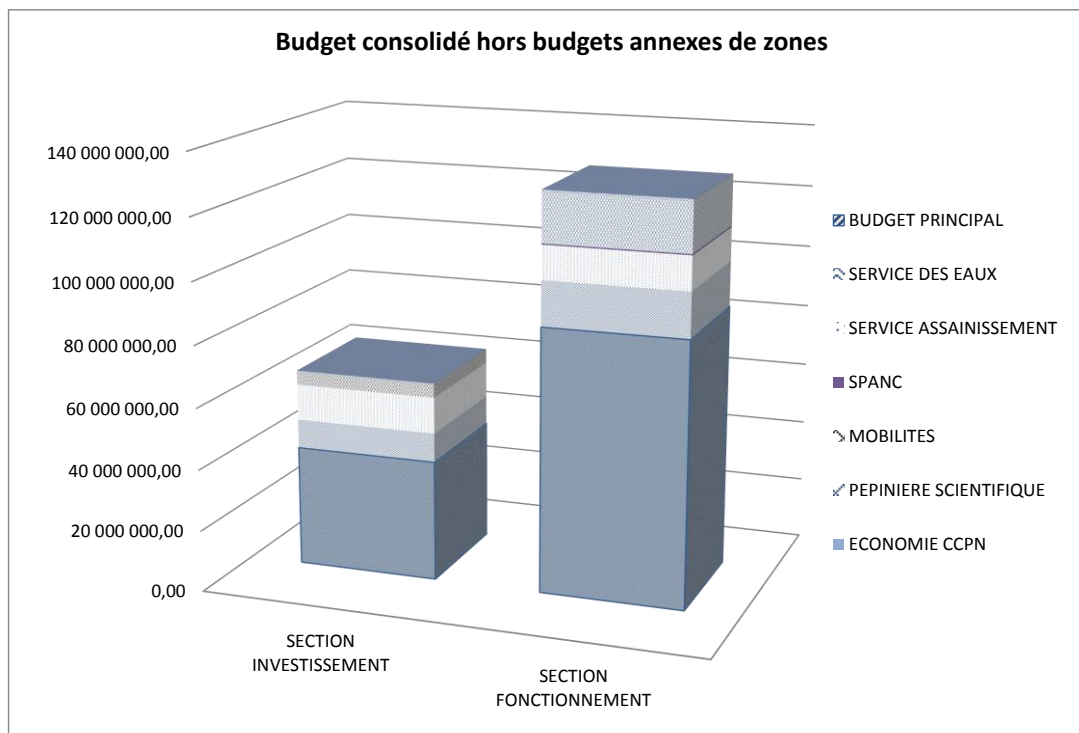
- une baisse de la pression fiscale
- un maintien de l'investissement nécessaire au développement du territoire.

Le budget de l'EPN est constitué :

- d'un budget principal dans lequel sont inscrites les dépenses et recettes des compétences relevant des services publics administratifs, tels que la gestion des déchets, la voirie, l'urbanisme, le tourisme, l'enseignement supérieur, l'action économique, les équipements sportifs (piscine et hippodrome) les musées, les structures d'accueil de la petite enfance, et du conservatoire à rayonnement départemental ... Ce budget principal porte également la plupart des charges d'administration générale : la masse salariale des services dits « fonctionnels » (comme les ressources humaines, les finances, l'informatique,...), les moyens administratifs (locaux, informatique, téléphonie, assurances...).
- de trois budgets annexes de services publics industriels et commerciaux (SPIC) : l'eau, l'assainissement collectif (issu de la fusion au 01.01.2019 du budget assainissement ex GEA et SPAC ex-CCPN), le SPANC (service public de l'assainissement non collectif). Ces trois SPIC doivent être financés par leurs propres ressources, c'est-à-dire les ventes d'eau et de services, les redevances perçues sur les usagers, et les subventions affectées. Ils ne peuvent pas être subventionnés par le budget principal. Ils reversent au budget principal une quote-part de frais généraux au titre des locaux et moyens administratifs qu'ils utilisent, et du travail des services fonctionnels réalisé à leur bénéfice (gestion des ressources humaines, des finances et de la comptabilité, des marchés publics...). Ils se voient également facturer les services que leur rend le garage communautaire,
- du budget annexe « mobilités », dont la principale ressource est le versement transport dû par les employeurs. Ce budget annexe est susceptible de percevoir des participations du budget principal,
- du budget annexe de la pépinière scientifique, qui isole les dépenses et recettes relatives à ce bâtiment localisé sur la commune de Miserey. Ce budget annexe est également susceptible d'être équilibré par une participation du budget principal,
- du budget annexe Economie, qui isole les dépenses et recettes relatives à l'activité Economique de l'ex-CCPN. Ce budget annexe est également susceptible d'être équilibré par une participation du budget principal,
- de treize budgets annexes retraçant les opérations d'aménagement de zones d'activité ou d'habitat. Ces budgets font l'objet de modalités de suivi comptable particulières règlementairement fixées. Ils doivent être clôturés lorsque les opérations d'aménagement sont achevées ou abandonnées après étude.

Hors zones d'activités, le budget consolidé (c'est-à-dire la somme du budget principal et des différents budgets annexes) s'élève à 64 951 727 euros en investissement (57 580 717 € en 2018) et 128 640 493 euros en fonctionnement (123 835 465 € en 2018).

EN EUROS	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	39 179 827,00	86 096 510,00	125 276 337,00
SERVICE DES EAUX	9 403 220,00	14 673 392,00	24 076 612,00
SERVICE ASSAINISSEMENT	11 771 762,00	10 976 495,00	22 748 257,00
SPANC	9 600,00	361 007,00	370 607,00
MOBILITES	4 138 167,00	15 969 177,00	20 107 344,00
PEPINIERE SCIENTIFIQUE	354 648,00	447 300,00	801 948,00
ECONOMIE CCPN	94 503,00	116 612,00	211 115,00
SOUS TOTAL BUDGETS HORS ZONES	64 951 727,00	128 640 493,00	193 592 220,00



1 Budget Principal

1.1 L'équilibre général

L'équilibre général du budget principal s'établit de la façon suivante (en €):

Dépenses réelles d'investissement	31 506 681 €
Recettes réelles d'investissement (principalement subventions)	2 163 169 €
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et autres recettes d'investissement	3 485 000 €
besoin de financement des investissements	25 858 512 €
remboursement du capital de la dette	4 770 000 €
total besoin de financement de la section d'investissement	30 628 512 €

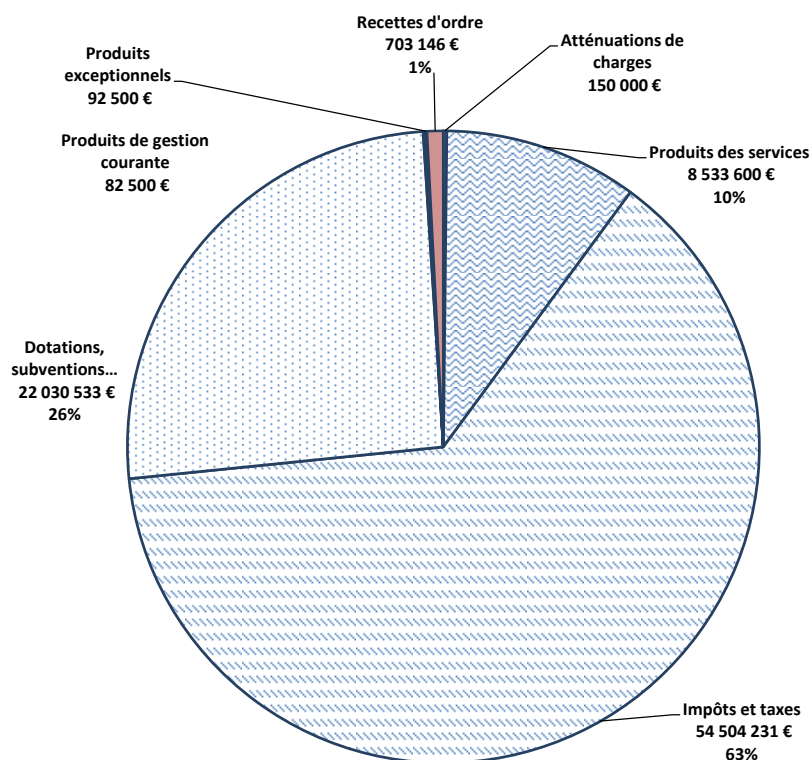
Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles de fonctionnement	85 393 364 €
Dépenses réelles de fonctionnement	80 032 805 €
Autofinancement brut	5 360 559 €
nouveaux emprunts nécessaires à l'équilibre	25 267 953 €
Décomposition de l'autofinancement	
dotation nette aux amortissements	4 896 854 €
virement complémentaire	463 705 €

1.2 La section de fonctionnement

1.2.1 Les recettes de fonctionnement

Elles se répartissent de la façon suivante :



L'ensemble des recettes au titre des « Impôts et taxes » et des « Dotations et subventions » représente 75 846 389 € soit 89,54 % des recettes réelles de fonctionnement.

73 IMPOTS ET TAXES (en €)		BP 2018	BP 2019
7318	AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	6 631	0
73211	FISCALITE REVERSEE ATTRIBUTION DE COMPENSATION	260 120	688 375
7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	14 176 470	14 562 151
73111	CONTRIBUTIONS DIRECTES	24 523 000	24 345 912
73221	RVST FISCALITE FNGIR	5 758 000	5 715 174
73223	FONDS DE PEREQUATION RESSOURCES INTERCOMMUNAL	1 251 000	1 378 469
73112	CVAE	5 758 000	6 003 316
73113	TASCOM	1 880 000	1 510 543
73114	IFER	281 000	300 291
TOTAL CHAPITRE 73		53 894 221	54 504 231

L'évolution des bases fiscales repose sur la revalorisation forfaitaire de +2,2 %.

Les taux de fiscalité retenus pour ce second budget de l'EPN sont les suivants :

DESIGNATION DE LA TAXE	TAUX
Taxe sur le Foncier bâti	2,98 %
Taxe sur le Foncier non bâti	7,39 %
Taxe d'Habitation	8,82 %
Cotisation Foncière des Entreprises	24,10 %

- **Pour les 12 communes rattachées au 1^{er} janvier 2018**, un mécanisme d'intégration fiscale progressive sur 12 ans des taux de taxe d'habitation (TH), taxe foncière sur la propriété bâtie (TFPB), et taxe foncière sur la propriété non bâtie (TFPNB) est en cours.
- **Concernant la taxe d'habitation**, aucun abattement n'est retenu à l'exception des abattements obligatoires
- **Concernant la cotisation foncière des entreprises**, à l'occasion de sa création, EPN a fait le choix de fixer un taux cible de la cotisation foncière des entreprises (CFE) de 24,85 % en appliquant un mécanisme de lissage sur 4 ans pour l'ensemble des 62 communes issues de la fusion.
L'extension de périmètre au 1^{er} janvier 2018 laissait à l'EPCI la possibilité d'un processus de convergence progressif sur ce taux cible. Le conseil communautaire s'est prononcé en faveur d'un dispositif d'unification progressive (de droit) des taux de CFE. La période de lissage selon les communes (et conformément à l'article 1638 quater I du CGI) est de 2 ou 3 ans.
En 2019, le taux cible fixé passe de 24,85 % à 24,10 % soit ne baisse de 3%. Les lissages précédemment votés continuent à s'appliquer jusqu'à atteindre le taux cible de 24,10 %.
- **Concernant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**,
A l'occasion de sa création, EPN a fixé 2 zones de TEOM avec les taux suivants :

Territoire de l'ex-GEA	12,15 %
Territoire de l'ex-CCPN	20,76 %

Le conseil communautaire a décidé de geler pendant 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2017, les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères précédemment appliqués sur les anciens territoires de la CCPN et du GEA (jusqu'en 2021).

Dans le cadre de l'intégration des 12 communes issues de 3 territoires différents, le Conseil Communautaire a décidé, le 19 décembre 2017 de créer trois nouvelles zones au 1^{er} janvier 2018 :

ex territoire de l'intercommunalité de Normandie Sud Eure	17,51 %
---	---------

commune de Mouettes	15,25 %
communes de Jouy sur Eure et Fontaine sous Jouy	13,26 %

Le conseil communautaire a décidé de geler pendant 3 ans les taux de la TEOM sur ces 3 zones (jusqu'en 2021).

FNGIR (fonds nationaux de garantie individuelle de ressources) : dispositif compensant les pertes de recettes constatées après réforme et après prise en compte de la DCRTP. Les fonds nationaux de garantie individuelle de ressources sont au nombre de trois et sont alimentés par les recettes des collectivités gagnantes de la réforme. Le montant escompté en 2019 est stable par rapport à celui de 2018.

Pour mémoire, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est alimenté par un prélèvement sur les ressources des ensembles intercommunaux et des communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant (PFIA) est supérieur à 90 % du PFIA moyen national.

Le produit du fonds est reversé aux ensembles intercommunaux et communes isolées classées en fonction d'un indice synthétique tenant compte de leur potentiel financier agrégé, du revenu moyen par habitant et de leur effort fiscal.

Un ensemble intercommunal peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du fonds. On regarde alors leur situation « nette » issue du solde entre prélèvement et reversement : 1 378 469 € de solde net 2019 pour 1 251 000 € de reversement à l'EPN au BP2018 (solde net de 1 288 469 € au CA 2018).

74 DOTATIONS, SUBVENTIONS... (en €)		BP 2018	BP 2019
7478	AUTRES ORGANISMES	3 529 039	4 922 819
74126	DOTATION DE COMPENSATION DES GROUPTS DE COMMUNES	10 949 000	10 700 272
74124	DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	2 327 000	2 153 810
748313	DOTATION COMPENSATION REFORME TP	2 789 000	2 563 989
748314	DOTATION UNIQUE DES COMPENSATIONS SPECIFIQUES A TP	27 974	
74833	ALLOCATIONS COMPENSATRICES DE FISCALITE	6 666	9 300
74834	ALLOCATIONS COMPENSATRICES DE FISCALITE	27 012	28 026
74835	ALLOCATIONS COMPENSATRICES DE FISCALITE	599 896	673 636
74	AUTRES DOTATIONS	628 614	978 681
TOTAL CHAPITRE 74		20 884 201	22 030 533

La DCRTP est une dotation budgétaire, à la charge de l'État, compensant les pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle ;

Le montant mentionné correspond à une dotation pour perte de ressources après réforme.

L'article 77 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 introduit une nouvelle minoration de la DCRTP applicable aux blocs communaux répartie au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement issues des comptes de gestion 2017. La perte de recettes pour l'EPN est estimée à 500 K€ par rapport au montant perçu en 2018 (3 148 989 €)

Les autres recettes réelles s'élèvent à 8 858 600 € et se déclinent de la façon suivante :

➤ Le Chapitre 70 « Produits des services » se décompose ainsi (en €) :

Libellé	BP 2018	BP 2019	Variation
Remboursement de frais par les communes membres du GFP (courrier et frais postaux)	-	6 400	6 400
Remboursement de frais par les communes membres du GFP (convention entretien)	420 000	420 000	-
Remboursement de frais par les communes membres du GFP (marchés publics)	13 300	11 500	- 1 800
Mise à disposition de personnel facturée aux communes membres du GFP (y compris frais de formation)	4 499 600	4 680 000	180 400
Petite enfance : Redevances et droits des services	850 300	847 000	- 3 300

Culture : Redevances et droits des services à caractère social	152 100	140 500	- 11 600
Tourisme : Redevances et droits des services à caractère de loisirs	10 000	5 000	- 5 000
Entrées et abonnements (évènementiel)	-	42 200	42 200
Entrées et abonnements (jeunesse et sport)	340 000	340 000	-
Enfance : Redevances et droits des services à caractère social	374 000	396 500	22 500
Redevance pour enlèvement des déchets industriels	225 000	291 000	66 000
Redevance spéciale pour enlèvement des ordures ménagères	580 000	563 000	- 17 000
Refacturation garage	540 000	500 000	- 40 000
Revente de composteurs aux particuliers	10 000	6 000	- 4 000
Refacturation, des frais de gestion aux budgets annexes	325 000	275 000	- 50 000
Autres produits des services	9 000	9 500	500
TOTAL	8 348 300	8 533 600	185 300

- Le chapitre 013 « Atténuations de charges » s'élève à 150 000 € et concerne d'une part les indemnités journalières et d'autre part les aides perçues dans le cadre des chantiers d'insertion.
- Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » est estimé à 92 500 € de recettes, dont :
 - 5 000€ concernent les produits de cession de véhicule (vente de véhicules réformés),
 - 7 500€ pour le financement par Eco emballage (Citéos) de 50% des dépenses de Communication du service de traitement des déchets,
 - 80 000€ de recettes exceptionnelles estimées sur la base de la moyenne des périodes précédentes.
- Le chapitre 75 « Produits de gestion courante » s'élève à 82 500 € :
 - 8 000 € de reversions liées aux paris hippiques et à l'assistance technique à la Sté des Courses,
 - 41 000€ de revenus des immeubles,
 - 33 500 € de produits de gestion de courante issus des travaux réalisés hors compétence par le service Voirie.
- Le chapitre 74 « Dotations, Subventions » s'élève à 22 030 533 € et se compose principalement de :
 - 16 129 033 € de dotations de compensations (cf détail précédemment)
 - 3 771 300 € de versement de la CAF au titre de la compétence petite enfance
 - 2 130 200 € d'autres dotations notamment constituées de :

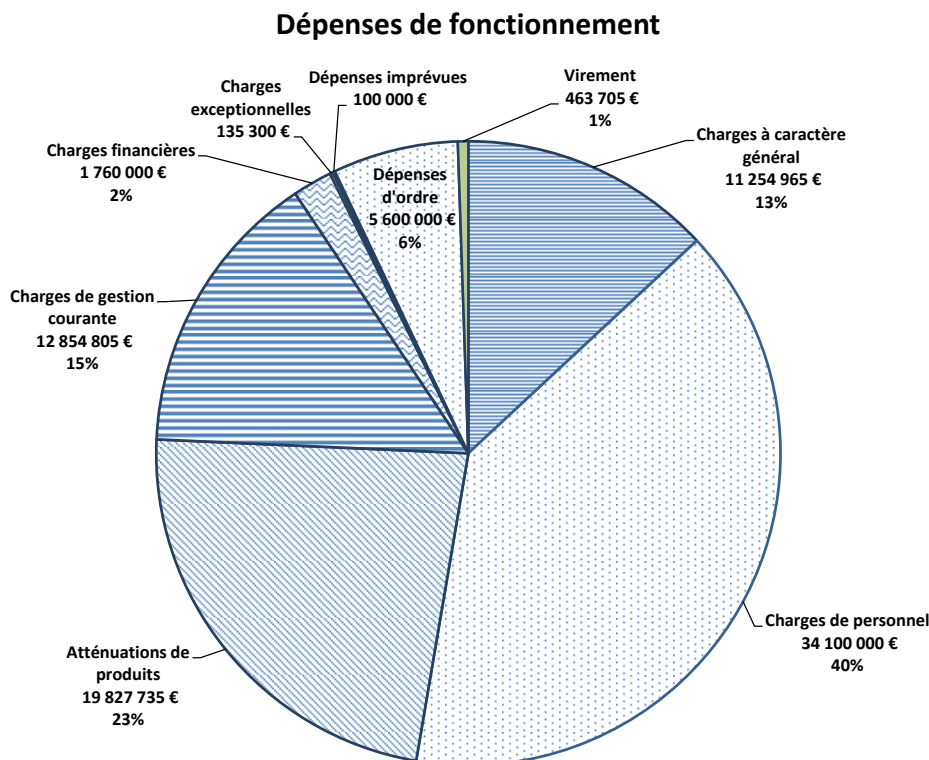
	Montant
SECTEUR ADMI - SERVICE ENFANCE	300 000 €
SECTEUR ADOS - SERVICE ENFANCE	7 500 €
SECTEUR ALSH - SERVICE ENFANCE	207 700 €
SECTEUR SEJOUR-SERVICE ENFANCE	4 200 €
CONTRAT DE VILLE	50 000 €
DEVELOPPEMENT DURABLE	39 600 €
EMPLOI	91 050 €
MUSEE	78 410 €
PLIE (PLAN LOCAL PLURIANNUEL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI)	249 452 €
EVENEMENTIEL	32 500 €
MISSION DEVELOPPEMENT AGRICOLE	3 819 €
CONSERVATOIRE A RAYON DEPARTEMENTAL	210 000 €
RESSOURCES HUMAINES	30 000 €
SYSTÈME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE	58 000 €
MOYENS GENERAUX	33 919 €
RENOUVELLEMENT URBAIN	288 050 €
TRAITEMENT DES DECHETS	26 000 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	420 000 €
TOTAL	2 130 200 €

Les recettes d'ordre s'élèvent à 703 146 € :

- 510 000 € ont été inscrits au titre des travaux en régie
- 193 146 € au titre des amortissements pratiqués sur les subventions d'équipement transférables.

1.2.2 Les dépenses de fonctionnement

Elles se répartissent de la façon suivante :



Les reversements aux communes sont les attributions de compensation versées ainsi que les dotations de solidarité communautaire. L'attribution de compensation (16 597 882 €) constitue pour l'EPN une dépense obligatoire et a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire lors du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences, à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres. Il s'agit pour chaque commune du montant de taxe professionnelle qu'elle percevait l'année précédant son adhésion à la communauté d'agglomération, dont est déduit le montant des charges qu'elle assumait et qui ont été transférées à la communauté d'agglomération. Il s'agit de montants provisoires, le montant de 16 597 882 € inscrit au budget correspond au montant des AC provisoires délibérées le 5 février 2019. Ces montants seront revus par la CLECT dans le cadre des transferts de charges liées à la compétence enfance.

Concernant l'attribution de la dotation de solidarité communautaire, elle a été historiquement mise en place par le conseil communautaire de l'ex GEA le 3 octobre 2005. A cette époque, l'EPCI n'avait pas souhaité reprendre la compétence petite enfance/enfance, et avait choisi cette solution pour aider les communes à financer ces compétences. Certaines communes ont fait le choix de gérer ces compétences en régie ; d'autres ont fait le choix de les confier à des Syndicats intercommunaux, la DSC contribuait ainsi au financement des contributions de ces communes auxdits syndicats (Libellule, Cigale...). Le GEA avait défini les critères d'attribution de cette dotation dont le montant était fixe (3 229 853 €) et dont la répartition entre les communes dépendait de la population, du nombre de logements sociaux dans la commune et du nombre d'enfants âgés de moins de 14 ans. Cette dotation de solidarité sera également revue dans le cadre du travail sur les transferts de charges.

Le chapitre 011, charges à caractère général, s'élève à 11 254 965 €. La baisse des dotations régulière de l'Etat oblige à réduire d'année en année les charges de fonctionnement. Ce budget a été construit dans un souci d'optimisation des charges à caractère général et de personnel.

Libellés		Montant en Euros	
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	126 101	Energie : 124 111€
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	529 900	410 000€ pour les bâtiments de l'EPN et 110 000€ pour l'éclairage public
60613	CHAUFFAGE URBAIN	166 518	Energie
60621	COMBUSTIBLES	2 772	Garage
60622	CARBURANTS	920 693	Ce poste est essentiellement constitué de carburant pour le garage
60623	ALIMENTATION	153 118	Il s'agit essentiellement des dépenses du service Petite Enfance et du service Enfance (ex-CCPN)
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	10 995	Contrat de ville : 10 500€
60631	FOURNITURE ENTRETIEN	48 570	Bâtiment : 24 750€ Garage : 11 880€
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	80 111	Propreté : 9 900€ Infrastructure : 5 000€ Informatique : 39 000€
60633	FOURNITURES DIVERSES DE VOIRIE	412 370	Travaux de voirie
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	32 453	Achat : 8 000€ Déchets : 9 900€ Propreté : 6 930€ Garage : 2 970€ Infrastructure : 3 260€
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	31 000	Achats généraux
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)	1 250	Musée
60662	ADDITIF CARBURANTS	14 850	Garage
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	8 000	Conservatoire à Rayonnement Départemental
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	633 135	Bâtiment : 24 750€ Crèches : 71 381€ Piscine : 39 600€ Hippodrome : 16 830€ Garage : 340 000€ Déchets : 34 000€ DRH : 10 193€
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICE	2 438 007	Il s'agit principalement des contrats de prestations de services suivants: - achats: 130 650 € (ménage St André, numérisation et repro externe, nettoyage des crèches) - garage: 23 760 € - événementiel: 143 300 € (dont 75 000€ pour le festival CSALP) - communication : 77 500€ (distribution magazines EPN et office de tourisme, partenariat club ivoire, prestations groupes musicaux...) - DSI: 84 150 € (prestations logiciels, infrastructure, projets de services, reprise compétence petite enfance) - Petite enfance et accueil de loisirs sans hébergement : 249 876 € - déchets: 1 470 000 € (marché de verre, location de bennes et ménage des locaux, collecte en porte à porte, vidage des containers de collecte...) - Marketing territorial : 53 460 € (portail économique digital(e-attract), salons, after works, supports vidéo) - emploi: 43 800€ dépenses liées aux actions

			entrepreneuriat au féminin et jeunes - Gens du voyage : 89 100€ - CRD : 16 000€
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	38 210	Location réserve musée pour 19 800 € Location appartements crèche de Navarre en attendant son déplacement : 10 395€ Maîtrise foncière EPFN redevance d'occupation pour 1 445 € Location d'espace DEVECO pour 5 570 €
6135	LOCATIONS MOBILIERES	282 134	Les locations mobilières concernent notamment: - l'administration: location photocopieurs pour 43 400 € - les déchets: location de camions BOM pour 93 500 € - DEVECO: festivités de fin d'année et fête de la Fraternité, location d'espace et des matériels utiles pour 30 000 € - Communication/événementiel : festival CSALP, fêtes Normandes, location des scènes, sanitaires.... pour 95 430 €
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	11 979	Maîtrise foncière: charges locatives et de copropriété
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS	37 521	Déchets: entretien des espaces végétalisés des déchèteries pour 24 750 € Tourisme: entretien Porte Nature et aires de camping car pour 11 880 €
61522	ENTRETIEN ET REPARATION SUR BATIMENT	5 445	Musée : 4 950€ Maintenance alarmes
615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS	33 720	Déchets: réparation d'usure suite dégradations et entretien périodique pour 5 000 € Garage: contrôle périodique des cuves et Apave obligatoire, démolition cuve GPL et neutralisation cuve à huile pour 19 800€ Administration: Entretien quotidien du bâtiment pour 5 940 € Propreté : 1 980€ travaux aménagement maison Tilly Emploi : 1 000€ réparation bâtiment Pépite
615228	AUTRES BATIMENTS	29 007	Bâtiment : 24 750€ Travaux d'entretien des couvertures et des réseaux des divers bâtiments de l'EPN Energie : 4 257€ entretien bâtiments
615231	ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITES	756 840	Espaces verts : entretien zones d'activités Propreté: entretien des espaces verts, des entrées de ville, des zones d'activités pour 78 210 € Pluviales: entretien des avaloirs et entretien ouvrage nouvelles communes pour 326 700 € Voirie: mise en sécurité de l'éclairage public, curage des fossés pour 6 930 €
615232	RESEAUX	4 356	Energie : maintenance corrective des réseaux enterrés (curage)
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	324 968	Garage: diverses prestations extérieures sur véhicules pour 316 800 € Emploi : maintenance Bus pour l'emploi pour 5 000€
61558	ENTRETIEN ET REPARATION AUTRES BIENS MOBILIERS	26 900	CRD : 12 000€ infrastructure : 5 000€ Propreté : 3 960€ Crèches : 3 168€
6156	MAINTENANCE	816 770	Informatique: 290 000 € (maintenance logiciels et outils métiers) Déchets: 128 700 € Administration: 70 000 € Energie : 287 100€ contrat Dalkia chauffage, ascenseur et extincteurs Garage : 24 750€ (atelier, contrôle périodique et air de lavage)

6161	MULTIRISQUES	406 200	Juridique: assurances biens, responsabilité civile et véhicules
6168	PRIMES D'ASSURANCE	22 000	Musée: assurances prêts expositions temporaires
617	ETUDES ET RECHERCHES	147 480	Tourisme : 46 280€ indemnités aux candidats Parcs Viking Développement durable : 10 000€ frais d'étude PCAET, bilan GES patrimoine Urbanisme : 33 600€ étude de domanialité pour clarifier le foncier sur le périmètre du PU Pluvial : 39 600€ Etude gouvernance SOCLE Grand Cycle de l'eau GEMAPI Déchets : 18 000€ analyse des Lixiviats et eaux sur site du Boulay Morin et déchèteries
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	20 504	Abonnement divers papier et numérique : - DEVECO : 11 583€ - Administration : 5 500€ - Crèches : 1 980€
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	143 612	DRH: formations pour 117 612 € Plan local pour insertion et l'emploi: 18 000 €
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	531 503	Communication/Évènementiel : 122 150 € Attractivité: 97 000 € (fêtes Normandes, Saint Nicolas, fête Médiévale à Epieds) CRD: 16 000 € Emploi et relation entreprise: 9 600 € Informatique: 22 444 € DRH: 22 052 € (recrutement) PLIE: 207 100 €(marché accompagnement renforcé, marché en cours d'analyse et professionnalisation des équipes) Finances : 21 000€ (abonnement H2COM et ressource consultant)
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	11 761	
6226	HONORAIRES	247 977	CRD: 46 000 € Petite enfance: 52 916 € DRH: 39 204 € Musée: 45 940 € Juridique: 12 700 € Habitat: 9 000 €
6227	FRAIS D'ACTE ET DE CONTENTIEUX	2 975	Juridique: 1 500€ pour dossier SPL DRH : 980 € Aménagement opérationnel et foncier : 495 €
6228	DIVERS REMUNERATION D'INTERMEDIAIRE	6 000	Marketing territorial (Intervention d'influenceurs experts du monde économique)
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	114 622	DRH: 24 502 € Commande publique: 27 720 € Communication: 30 000 € DEVECO marketing territorial: 16 830 € Musées: 12 870 €
6232	FETES ET CEREMONIES	70 963	Communication/Évènementiel : 41 500 €
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	21 000	DEVECO marketing territorial: 21 000 € salons professionnels (In Cosmetics Global et Parcours France)
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	122 536	Déchets: 15 000 € Musées: 18 465 € Commande publique: 4 950 € Évènementiel festival CSALP: 11 500 € Communication : 31 100€ Opération renouvellement urbain: 19 700 € Administration : 5 940 € (stock enveloppes en-tête)
6237	PUBLICATIONS	73 500	Communication : 69 000€ magazines EPN Développement économique et Marketing territorial :

		4 500€
6238	DIVERS	5 400 Communication : 2 400€ distribution affiches et flyers Emploi : 3 000€
6241	TRANSPORTS DE BIENS	16 850 CRD : 2 000€ déplacement de pianos Musée : 14 850€ transports œuvres
6247	TRANSPORT COLLECTIF	64 350 Enfance: 34 551 € (transport sorties vacances scolaires) DRH : 24 502€ CRD : 4 000€ (transport élèves)
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	21 612 DRH : 16 662€ Planification urbanisme : 4 950€ (PLUiHD)
6255	FRAIS DE DEMENAGEMENT	9 980 Emploi : 9 000€ (installation matériels job dating, salon des métiers)
6256	FRAIS DE MISSION ADMINISTRATION GENERALE	4 901
6257	RECEPTIONS	4 995 Emploi : 4 500€ (déjeuner salon des métiers, café de l'emploi)
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	37 870 Administration
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	133 370 Abonnements téléphones fixes et mobiles
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	30 100 Frais bancaires festival CSALP (100 €) et Finances (30 000 €)
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	77 342 Contrat de ville : 5 940 € informatique: 24 156 € Finances: 13 900 € Aménagement opérationnel et foncier: 3 960 € Enseignement supérieur : 12 870€
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	139 100 Administration
62875	RBT COMMUNES MEMBRES DU GFP	214 000 Eclairage public: 128 000 € (remboursement éclairage public Evreux et Gravigny) Administration: 11 000 € (participation documentation ville Evreux) Courrier : 75 000€ (remboursement à la ville des frais affranchissement)
62876	AU GFP DE RATTACHEMENT	79 000 Finances : Convention d'entretien des trottoirs communaux
62878	A D'AUTRES ORGANISMES	230 000 Déchets : 230 000€ convention EPN AGGLO Pays de Dreux et SNA relative aux déchèteries
63512	TAXES FONCIERES	206 613 Taxes foncières EPFN
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	9 900 Garage: 9 900€ frais de carte grise et taxes à l'essieu
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	49 256 CRD : 4 000€ (droits SACEM) DRH : 36 256€ (contribution FIPHFP) Evènementiel festival CSALP : 9 000€ (droits SACEM)
Total dépenses		11 254 965

Le chapitre 012, charges de personnel, s'élève à 34 100 000 €.

Les dépenses de personnel continuent à être maîtrisées.

1) L'évolution des dépenses de personnel

Situation en 2018 et perspectives 2019

En 2018, les dépenses de personnel ont atteint un montant de 32 516 700 €. Pour 2019, les collectivités territoriales devront absorber les effets de la poursuite de la mise en œuvre des mesures prévues par le protocole d'accord relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) estimées à un coût de 168 750 € et le passage en catégorie A des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants. La loi de finances pour 2019 prévoit l'exonération totale de la part salariale des cotisations d'assurance vieillesse de base et complémentaire sur les heures supplémentaires et complémentaires à compter du 1er septembre 2019. Cette mesure concerne les agents des trois versants de la fonction publique, titulaires comme contractuels, au même titre que les salariés du secteur privé.

Dans le cadre du débat d'orientations budgétaires 2019, les prévisions en dépenses de personnel tendent vers la hausse par rapport à 2018 (0,9 %). Cette hausse s'explique notamment par le nombre accru de directions et de services mutualisés avec la ville d'Evreux (+ 300 000 €), la reprise d'une partie des personnels de l'ancien service de la facturation de l'eau (+ 323 000 €) et le glissement vieillesse technicité 5GVT) estimé à 250 000 €. Par ailleurs, la collectivité poursuit la maîtrise des recrutements externes pour privilégier la mobilité interne et le non remplacement d'une partie des départs à la retraite.

Eléments de rémunération versés en 2018 Rémunération principale titulaires	Régime indemnitaire titulaires	Rémunération non titulaires	Régime indemnitaire non titulaires	NBI	Heures supplémentaires
14 818 599	2 401 062	4 436 639	729 194	294 822	366 017

Le temps de travail et les avantages en nature :

Les services d'Evreux Portes de Normandie fonctionnent sur une base de 1 530 heures annuelles. La collectivité s'est inscrite dans une démarche visant à augmenter le temps de travail dès le 1^{er} janvier 2019 pour atteindre les 1 607 heures légales tout en donnant de la souplesse organisationnelle aux services. La mise en place d'une gestion optimisée du temps de travail par l'annualisation et une meilleure organisation des services devraient permettre de réduire le recours aux heures supplémentaires.

Les seuls avantages en nature existants sur EPN concernent les véhicules de fonction qui sont attribués au cabinet du Maire/Président et aux membres de la direction générale, conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 10 avril 2018 relative au règlement commun Ville d'Evreux-EPN d'utilisation des véhicules.

Evolution du nombre d'emplois permanents :

Au 31 décembre 2017, le nombre d'agents permanents s'établissait à 532. A la suite du transfert des agents du service petite enfance et du CRD et compte tenu des arrivées et des départs au sein de la communauté d'agglomération, le nombre d'agents permanents s'établit à 777 agents au 31 décembre 2018.

Concernant la répartition par catégorie, 85 % des agents sont de catégorie C, 10 % sont de catégorie B et 5 % sont de catégorie A. La filière technique est la plus représentée avec 45 %, suivie de la filière administrative avec 25 % et la filière animation 3 %.

La collectivité favorise la montée en compétence au sein de la collectivité. Certains départs (pour retraite ou mutation) ont été remplacés par des agents en interne. D'autres recrutements vont avoir lieu prochainement pour les postes restants vacants.

2) Les orientations pour 2019

En termes de prospective pour l'année 2019, avec 0,9 % d'augmentation de la masse salariale, la collectivité pourra faire face à l'évolution du GVT tout en restant attentive à sa politique de ressources humaines notamment en matière de recrutement et à la stabilisation de son organisation. Conformément au plan de maintien de la masse salariale (PMMS), chaque départ définitif de la collectivité fera l'objet d'une analyse fine afin de déterminer les actions à mener (remplacements poste pour poste, transformation pour s'adapter à l'évolution des missions ou suppression).

Afin de maintenir l'évolution de la masse salariale conformément aux orientations, il s'agira :

- d'adapter régulièrement l'organisation pour une meilleure efficience,
- d'anticiper chaque départ en retraite et de continuer à examiner systématiquement toutes les demandes de remplacement liées à ces départs afin de contenir la progression de la masse salariale et d'adapter les profils aux nouveaux besoins. Ainsi, la mobilité interne et le reclassement pour raisons de santé sont privilégiés.

- de mobiliser davantage les directions opérationnelles dans le pilotage de la masse salariale, à partir d'outils de suivi partagé des dépenses RH. Ainsi, toutes les directions devront contribuer à l'effort collectif.

En 2019, comme en 2018, les remplacements des arrêts maladie et maternité seront limités et examinés au cas par cas selon les critères de continuité absolue du service et des normes d'encadrement.

En contrepartie de cet effort, la collectivité prévoit pour 2019 le maintien d'une politique d'avancement de grade et de promotion interne qui permettra de reconnaître l'implication et la manière de servir des agents.

Enfin, une vigilance particulière sera portée sur les situations individuelles des agents qui rencontrent des difficultés de santé et les actions de reclassement seront poursuivies.

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, concerne les participations et subventions versées, ainsi que les indemnités des élus. Il s'élève à 12 166 430 € et se ventile comme suit :

Nature	Libellé	Montant en euros	Poid dans le chapitre	Commentaire
65736	PARTICIPATION AUX BUDGETS ANNEXES	464 163,00	3,6%	240 k€ en faveur de la bio pépinière 143 k€ en faveur du budget mobilités 82 k€ en faveur du budget économie
651	REDEVANCE LICENCE	10 700,00	0,1%	
653X	INDEMNITES ET COTISATIONS ET FORMATION DES ELUS	542 500,00	4,2%	
6541	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	15 000,00	0,1%	
65548	CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT	7 750 000,00	60,3%	Contribution au SETOM
65734	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX COMMUNES	1 038 095,00	8,1%	Dont 1 018 k€ dédiés à l'octroi de fonds de concours exceptionnels et aides aux communes 13,7 k€ pour les animations d'été 6 k€ pour l'aide aux commerces
657358	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX GROUPEMENTS DE COLLECTIVITE	180 000,00	1,4%	170 K€ Participation aux syndicats dans le cadre de la compétence GEMAPI 10 K€ de participation au syndicat mixte EPN CCPC
65737	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	55 000,00	0,4%	Partenariat avec les chambres consulaires dans le cadre de la compétitivité des entreprises.
65738	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ORGANISMES PUBLICS	988 550,00	7,7%	Notamment : 632 k€ de subvention à l'office de tourisme 308 K€ de soutien à la formation supérieure 41 k€ de participation au fonds de solidarité logement
6574	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	1 810 797,00	14,1%	
	Total dépenses	12 854 805,00	100,0%	

La participation au fonctionnement du SETOM (7,75 M€) représente 60,3 % du chapitre.

Le chapitre 67, charges exceptionnelles, est constitué de :

- 103 000 € de subvention exceptionnelle relatifs aux budgets annexes de Cambolle, cette subvention exceptionnelle a vocation à financer les charges d'intérêt de l'emprunt porté par ce budget.
- 32 300 € prévus pour les éventuelles annulations de titres sur exercice antérieur, et les intérêts moratoires.

Enfin, un montant de 100 000 € est provisionné au chapitre des dépenses imprévues (022) afin de disposer d'un outil budgétaire réactif en cas d'impératif.

1.3 Section d'investissement

Les propositions figurant au projet de budget primitif tiennent compte de la volonté de poursuivre une politique d'investissement ambitieuse pour le territoire et aussi de la nécessaire maîtrise globale des dépenses de l'ECPI dans un contexte de diminution des concours financiers de l'Etat.

Le programme d'investissement 2019 s'élève à 29,5 millions d'euros, ce qui constitue un effort inédit pour l'EPCI (au BP 2018, les dépenses d'équipement s'élevaient à 25,6 M€ soit une hausse de 18%). Ainsi, sans pouvoir tout énumérer, il convient de noter que le budget primitif 2019 prévoit une intensification cohérente et coordonnée de la politique d'investissement dans les domaines suivants :

- Etudes pour la construction de la nouvelle salle de sport à Nétreville : 50 000 € (étude de programmation et lancement du concours de maîtrise d'œuvre) ;
 - Construction de la crèche de Navarre sur le site Saint-Germain : 1 550 000 € (début des travaux février 2019 / fin des travaux septembre 2019) ;
 - Etudes pour la construction d'un centre aquatique (étude de programmation et lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre) ;
 - Actualisation de l'étude de danger des digues de Navarre : 75 000€ correspondants à une première année d'honoraires de maîtrise d'œuvre pour l'actualisation de l'étude de danger des digues de Navarre. Cette actualisation permettra de diminuer l'évaluation du danger potentiel sur le site, et donc de revoir de façon plus réaliste le programme de travaux sur les digues de classe B ;
 - Poursuite des travaux de restauration du réseau des mares d'EPN : 100 000 €: 2^{ème} année de travaux, en vue de restaurer des mares pour y recréer de la biodiversité ;
 - Poursuite d'un programme important de requalification des voiries communautaires : 700 000 € : d'études et 7 200 000 € de travaux ;
 - Modernisation de l'éclairage public dans les zones d'activités : 170 000 € pour la rue Léon Schwartzenberg et la deuxième tranche du Long Buisson II ;
 - Rénovation de la signalisation tricolore : 150 000 € pour divers renouvellements sur la Ville d'Evreux et deux carrefours à feux à Garennes sur Eure ;
 - Mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement pour la modernisation des déchèteries : 1M€ avec la réalisation des travaux sur les sites du Val Iton et de Guichainville ;
 - Acquisition de bacs de pré-collecte des déchets recyclables : 60 000 € pour équiper les ménages d'une partie du quartier de Nétreville à Evreux.
 - Mise en œuvre de la compétence GEMAPI, avec les études et travaux sur le bassin versant de l'Eure, bassin versant de Saint André, Hydraulique douce sur la commune de St Vigor, travaux sur ouvrages pluviaux du territoire.
- Augmenter les capacités d'investissement d'EPN et de ses communes membres via la réalisation du « contrat de territoire » Ainsi, le contrat de territoire EPN/CCPC (Communauté de Communes Portes de Conches) 2017-2021, dont le protocole d'accord a été signé le 4 septembre 2017 et la signature définitive a eu lieu en mars 2018, prévoit une enveloppe totale de plus de 250 M€ HT d'investissements, dont 31,6 M€ de financement par la Région et 24 M€ financés par le Département.

Pour la part EPN, le contrat de territoire 2017-2021 représente près de 244 M€ HT d'investissements publics, dont plus de 30,5 M€ financés par la Région, 22,7 M€ par le Département, et 86,4 M€ d'autres financements.

CONTRAT DE TERRITOIRE 2017 2021 Part du territoire EPN					
Coût	Région	Département	Autres	Subventions	Autofinancement
243 954 851€	30 525 954€	22 756 679€	86 407 848€	12 652 706 €	91 611 664 €

Ainsi, les montants réels d'investissement hors dette représentent 30 272 262 € de dépenses.

Les recettes réelles hors FCTVA et emprunts sont estimées à hauteur de 2 063 169 € (dont 1 910 169 € de subventions et 153 000 € de cessions).

Le tableau suivant détaille ces actions :

		Dépenses	Recettes
Fonds de concours et subventions d'équipement versées		3 983 143 €	0 €
Contrat de territoire	dont :	1 763 143 €	- €
	254 500 € = Aménagement de la place Sepmanville		
	720 000 € = Réaménagement de la place de l'Hôtel de Ville		
	575 497 € = Construction de locaux à vocation sportive - St Sébastien de Morsent		
	23 000 € = Réhabilitation du mille club de Caugé en halle couverte		
	140 146 € = Aménagement centre bourg		
	50 000 € = Saint Taurin		
Fonds de concours aux communes		2 000 000 €	- €
Déviatio	Echéancier DREAL pour déviation Sud-Ouest	220 000 €	- €

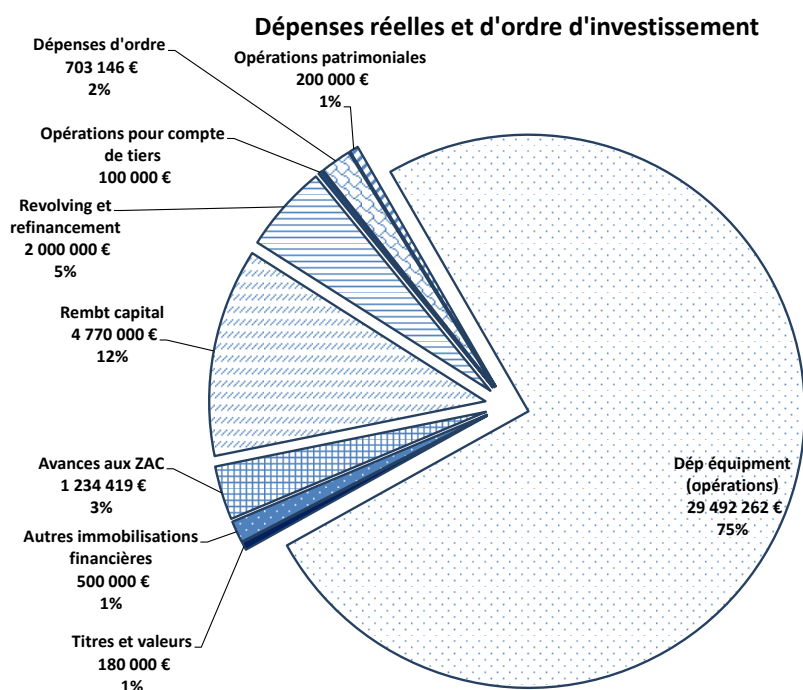
		Dépenses	Recettes
Mise en œuvre des compétences communautaires		19 597 579 €	2 008 369 €
Voirie communautaire	Travaux de voirie, équipement et matériel, assainissement en traverse, écali	8 736 582 €	156 818 €
Collecte et valorisation des déchets	Bennes, colonnes à verre, aménagement des déchèteries	1 134 000 €	
Eaux pluviales	Travaux sur les réseaux et ouvrages	847 000 €	52 882 €
Habitat	Aide au logement social et à l'amélioration de l'habitat privé	1 014 747 €	55 000 €
Emploi insertion	Aménagements Pépîte. Projet économie sociale et solidaire,	61 000 €	
Compétitivité des entreprises	Subvention Aide à l'immobilier d'entreprise Aide à l'immobilier d'entreprise : avance	1 000 000 €	205 000 €
Développement touristique	Etude et maîtrise d'œuvre voie verte Evreux - Louviers Soutien à l'hébergement touristique Mobilier chemin de randonnées	76 000 €	5 000 €
Marketing territorial	Outils digitaux pour la promotion d'EPN	15 000 €	0 €
Enseignement supérieur	Equipement scientifique des laboratoires et subvention pour modernisation des équipements pédagogiques pour le plateau technique pharmaceutique. Modernisation des Halles technologiques	55 000 €	0 €
Mission développement agricole	Etude de faisabilité et mise en œuvre permaculture (sites potentiels, études de sols, mise au point appel à projet...)	30 000 €	0 €
Centre Bourg cœur d'Agglomération	Opération Saint Louis, participation à la future concession d'aménagement pour St Louis. Frais d'étude usinde de Navarre, aménagement du quartier de la gare, site Notre Dame.	500 000 €	40 806 €
Commande publique	Publicités marchés publics	45 000 €	17 000 €
Hippodrome	Réfection de la piste, rénovation des tribunes et divers investissements d'équipement	200 000 €	
Petite enfance	Acquisitions diverses crèches	65 450 €	
CRD	Achat des parcs pour les nouvelles cohortes d'orchestres à l'école et acquisition de matériel multi-média	48 000 €	
Musée des instruments à vent	Achat et restauration d'instruments	9 000 €	
Musée d'Evreux	Acquisitions d'œuvres d'art.	100 500 €	12 000 €
Archives	Equipement des archives intermédiaires de l'Hôtel de l'agglomération en rayonnages mobiles.	22 000 €	
Opération renouvellement urbain	Travaux d'aménagement PRU Nétreville. Requalification du centre commercial des Peupliers et réalisation de la Maison du Projet.	2 193 750 €	1 299 863 €
Piscines	Travaux divers et acquisition de matériel	100 000 €	0 €
Propreté et trottoirs	Acquisition bâtiment Tilly pour les agents du service propreté. Mise aux normes de la maison de la propreté	147 000 €	0 €
Architecture	Travaux crèches de Navarre : 1 550 k€, et divers travaux sur les bâtiesnt EPN Etude salle de sport et études piscines.	1 675 000 €	30 000 €
Commerce d'intérêt communautaire	Subvention d'investissement FISAC, aide aux commerces en milieu rural, travaux boutique éphémère.	165 000 €	15 000 €
Environnement	Etudes mares forestières et autres, travaux urgents ouvrages hydrauliques, programmes de restauration de mares	235 800 €	112 000 €
Fibre optique	Déploiement fibre optique	580 000 €	
Service urbanisme	Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme et cadastre, études diverses. Reprise des révisions OU modifications du PLU.	448 000 €	7 000 €
Service urbanisme	Subvention d'investissement versée au syndicat mixte EPN CCPC	93 750 €	

Etudes et projets		4 561 000 €	0 €
Action foncière	Notre Dame	3 911 500 €	0 €
	Pavillons LAFAYETTE		
	Office de tourisme		
	Usine de Navarre		
Etudes et réseaux pluvial	Acquisition foncière Reuilly et St Vigor / études diverses / Travaux de réhabilitation bassin pluvial et réseaux	649 500 €	

		Dépenses	Recettes
Moyens des services		1 823 200 €	11 500 €
Administration générale	Travaux divers	4 000 €	0 €
Achats	Renouvellement mobilier administratif + électroménager pour service petite enfance	25 000 €	0 €
DSI	Licences bureautiques, développements sur les logiciels métiers, acquisition de certificats, mise en œuvre et évolution liées aux usages du numérique, projets de services, fibre optique, renouvellement postes et téléphones obsolètes...	503 000 €	11 500 €
DRH	FIPHFP - Santé	12 000 €	0 €
Bâtiments (infrastructures) / Energie	Gros entretien et mise aux normes des bâtiments, ateliers Travaux d'entretien et de rénovation des crèches	695 200 €	0 €
Véhicules, engins et gros matériel	Normes ICPE (Déclaration en préfecture). Acquisition de nouveaux véhicules pour l'ensemble du GEA vu en fonction des besoins des services ainsi que le renouvellement du pool. Mises aux normes de l'atelier garage + changement des vestiaires en mauvais état.	584 000 €	0 €

A ces éléments viennent s'ajouter :

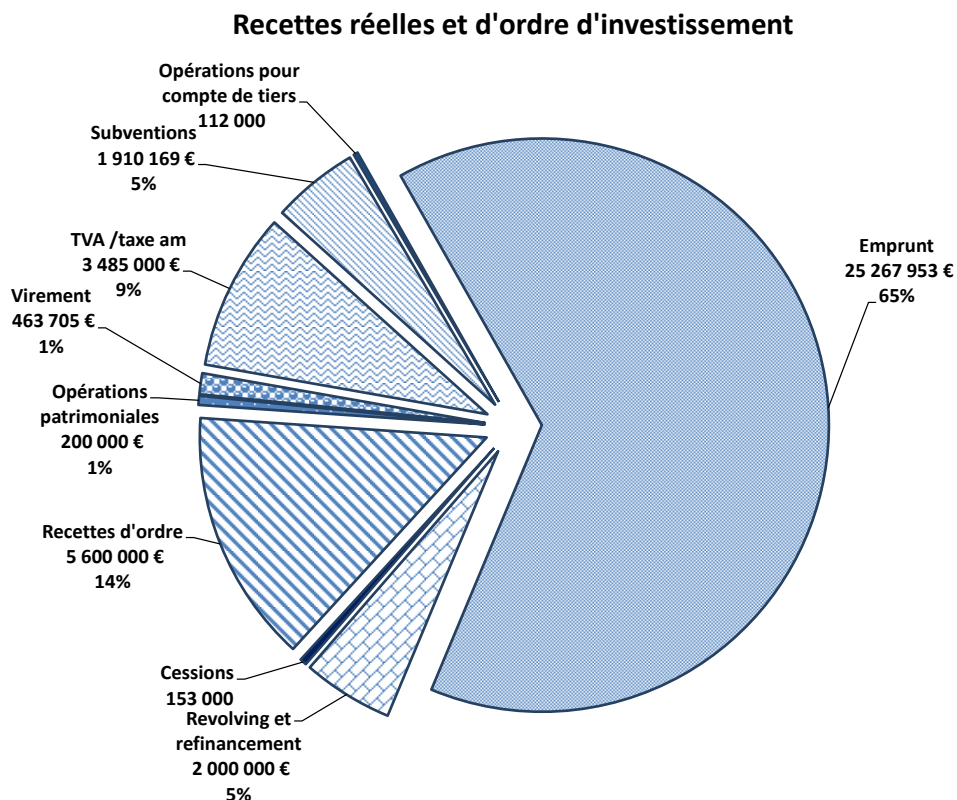
En dépense :



- le remboursement du capital de la dette, à hauteur de 4 770 000 €,
- une opération d'ordre (neutre sur l'équilibre budgétaire), qui consiste à amortir des subventions d'équipement dites « transférables ». L'opération consiste à constater une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement pour ordre. La recette de fonctionnement est intégralement affectée à l'autofinancement ce qui neutralise l'impact de l'opération. Le montant est de 193 146 €.
- 510 000 € ont été inscrits en dépenses d'ordre au titre des travaux en régie. Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production (matériel acquis, loué, frais de personnel...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

Les travaux en régie doivent être de véritables immobilisations créées et non de simples travaux d'entretien.

En recette :



- le FCTVA estimé à 3 485 000 €.
- l'autofinancement brut est composé de la dotation aux amortissements nette des reprises de subventions d'équipement transférables auxquelles s'ajoute le virement complémentaire, soit un total de 5 503 559 €.

Afin d'équilibrer la section d'investissement, un montant d'emprunt de 25 267 953 € serait nécessaire, mais il sera moindre du fait de l'affectation du résultat 2018 qui sera inscrit en 2019.

Toutefois, l'objectif de stabilisation de la dette impose d'optimiser la capacité d'autofinancement. C'est pourquoi le résultat 2018 sera consacré pour l'essentiel à la diminution de l'emprunt d'équilibre.

2 Budgets annexes de l'eau et de l'assainissement collectif

Les budgets annexes de ces services publics à caractère industriel et commercial doivent s'équilibrer grâce à la rémunération du service (paiement par les usagers) et aux subventions externes propres à l'activité, principalement les aides de l'Agence de l'Eau.

Les deux équipements que sont le CTEU (centre de traitement des eaux usées) et l'UTEP (unité de traitement de l'eau potable) font l'objet d'un contrôle constant pour mesurer l'impact budgétaire de leur fonctionnement (énergie notamment).

Le programme d'investissement sur les réseaux (eau potable et assainissement collectif) ayant été redéfini pour l'adapter aux différentes contraintes techniques, administratives et financières, le suréquilibre des sections d'investissement a permis de décider d'une baisse tarifaire du prix de l'eau hors abonnement de 5 % dès 2015, puis de 10 % pour l'abonnement en 2016 et de tarifs dégressifs pour les gros compteurs ainsi qu'une stabilisation des autres tarifs :

- tarif du m³ assainissement à 2,31 € (non assujetti à la TVA),
- tarif du m³ d'eau potable à 1,45 € (TVA à 5,5 %).

Ces budgets sont impactés par des travaux de dévoiement des réseaux, nécessaires dans le cadre de la déviation sud-ouest, de réhabilitations (justifiés dans le cadre du schéma directeur d'assainissement), de travaux d'opportunité (de réhabilitation des réseaux d'eau potable concomitamment à ceux d'assainissement collectif), d'extension des réseaux de desserte. Des travaux de réhabilitation ou de redimensionnement de postes de refoulement sont également à prendre en compte dans le cadre des extensions de réseaux d'assainissement collectif.

2.1 Service des eaux

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en €):

Dépenses réelles d'investissement	4 911 100
Recettes réelles d'investissement	1 046 087
Besoin de financement	3 865 013
Remboursement capital	2 035 400
Total besoin de la section d'investissement	5 900 413

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles de fonctionnement	14 216 672
Dépenses réelles de fonctionnement	11 040 471
Autofinancement brut	3 176 201
Nouveaux emprunts nécessaires	2 724 212

Décomposition de l'autofinancement

<i>Dotation nette aux amortissements</i>	2 776 280
<i>Virement complémentaire</i>	399 921

2.1.1 Section de fonctionnement

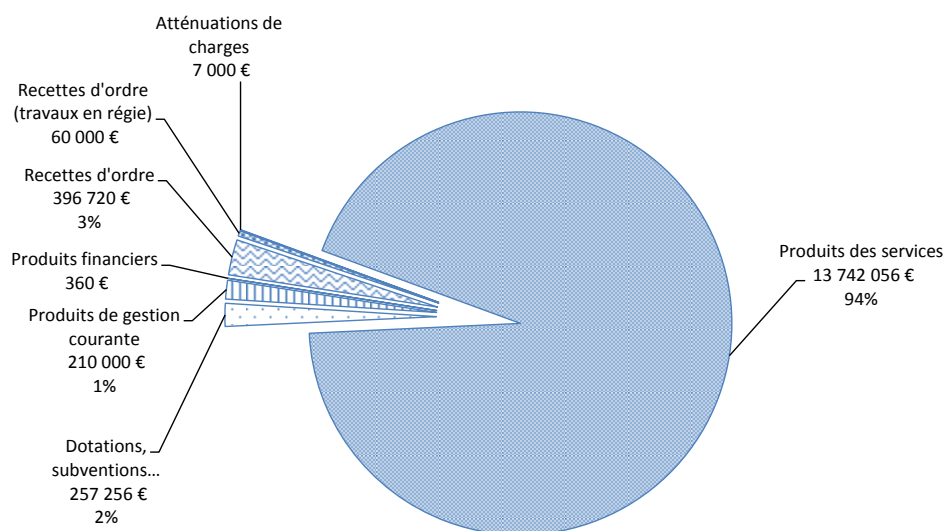
Elle s'équilibre à hauteur de 14 673 392 €.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 14 216 672 €.

Les recettes d'ordre de fonctionnement s'élèvent à 456 720 € :

60 000 € ont été inscrits au titre des travaux en régie,
396 720 € au titre des subventions transférables. S'agissant du budget annexe de l'eau, nous sommes en situation de prévoir la reprise de l'année 2019.

Recettes réelles et d'ordre de fonctionnement

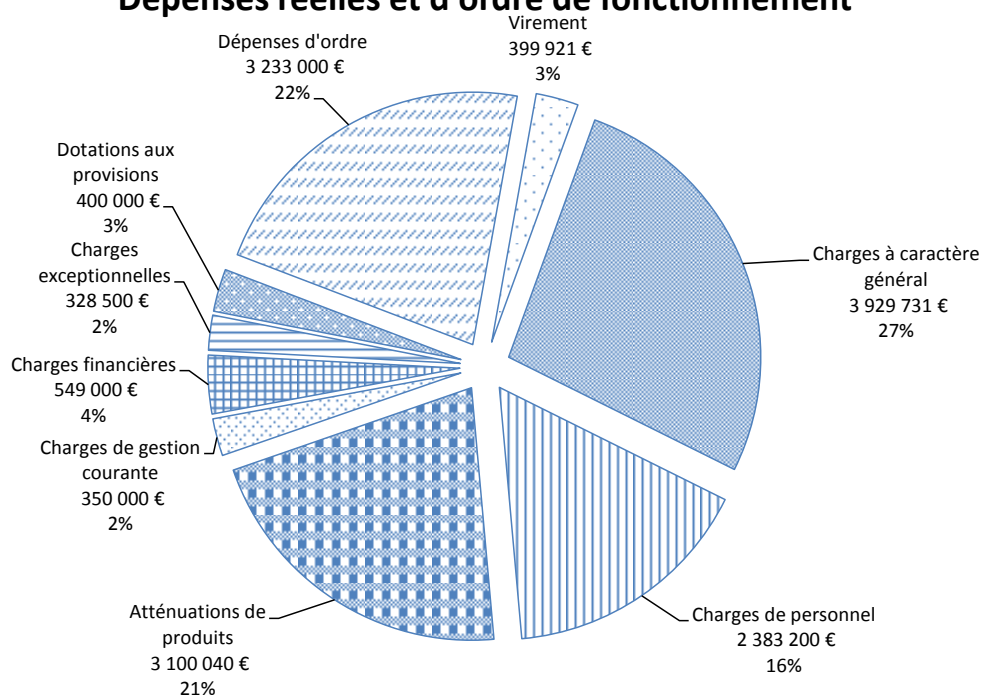


Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 11 040 471 €.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement s'élèvent à 3 632 921 € :

- 3 233 000 € ont été inscrits au titre des amortissements,
- 399 921 € au titre du virement à la section d'investissement.

Dépenses réelles et d'ordre de fonctionnement



2.1.2 La section d'investissement

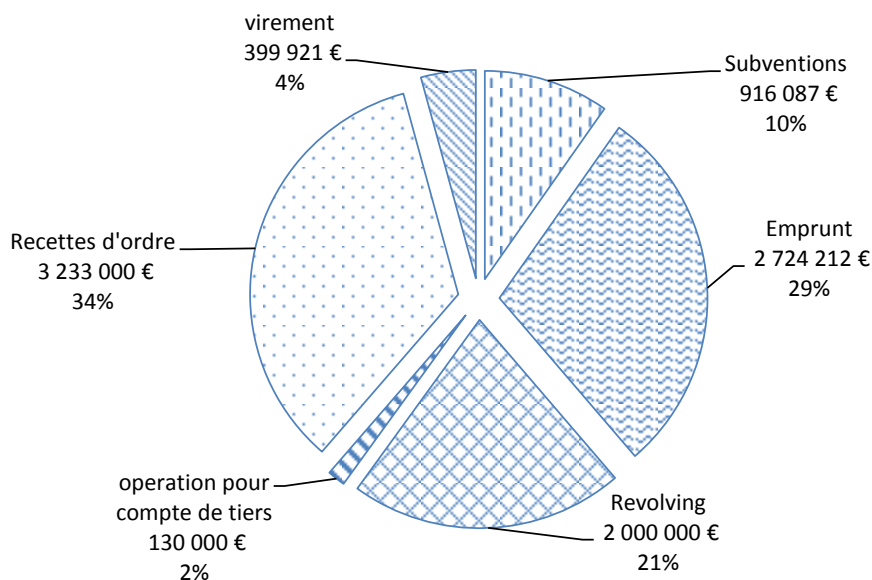
Elle s'équilibre à hauteur de 9 796 220 €.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 5 770 299 €.

Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 3 632 921 € :

- 3 233 000 € ont été inscrits au titre des amortissements,
- 399 921 € au titre du virement à la section d'investissement.

Recettes réelles et d'ordre d'investissement

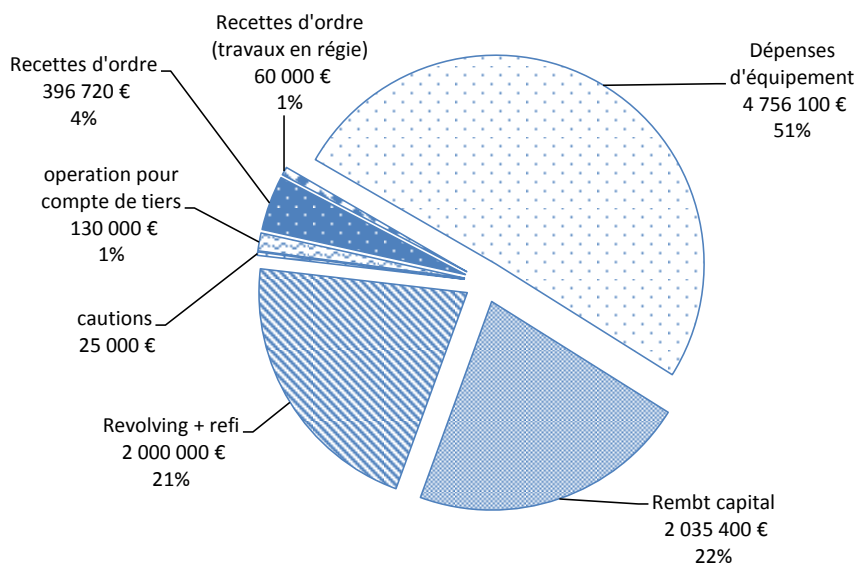


Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 8 946 500 €.

Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 456 720 € :

- 60 000 € ont été inscrits au titre des travaux en régie,
- 396 720 € au titre des subventions transférables.

Dépenses réelles et d'ordre d'investissement



Les dépenses réelles d'équipement s'élèvent à 4 756 100 €. Elles concernent principalement :

- Travaux de réhabilitation des réseaux, pour 2 283 000 €,
- des frais de maîtrise d'œuvre pour 743 400 € (SDAEP = 232 000 €, captages d'Arnières/Iton = 370 000 €, Travaux sur réseaux EAP = 76 300€ et divers études = 65 100 €)
- Mise en place progressive de la radio relève (changement des compteurs / programme pluriannuel) pour 1 000 000 €
- Acquisition de terrain sur l'opération Captage d'Arnières/Iton pour 390 000€
- Renouvellement d'équipements d'exploitation pour 250 000 €.
- 60 000 d'achat de véhicules neufs dans le cadre du programme de renouvellement du parc en respectant les critères de mise en réforme (pas d'achat en 2016 ni en 2017)
- Travaux pour le compte de tiers : travaux de mise en conformité des ouvrages de stockage pour 130 000 €.

Le remboursement du capital de la dette est de **2 035 400 €**.

Des subventions d'investissement sont attendues à hauteur de 916 087 € dont 857 982 € de subvention d'équipement à percevoir en application des conventions passées avec l'Agence de l'eau, et 58 105 € avec le Conseil départemental.

La section d'investissement est équilibrée par l'inscription d'un emprunt de 2 724 212 €.

2.2 Service assainissement

A compter du 01.01.2019, le budget d'Assainissement des 2 territoires ex CCPN et ex GEA ont fusionné en un budget unique

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en €) :

Dépenses réelles d'investissement	11 003 810
Recettes réelles d'investissement	7 892 010
Besoin de financement	3 111 800
Remboursement capital	2 946 550
Total besoin de la section d'investissement	6 058 350

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles de fonctionnement	10 208 543
Dépenses réelles de fonctionnement	7 096 743
Autofinancement brut	3 111 800
Nouveaux emprunts nécessaires	3 704 302

Décomposition de l'autofinancement

<i>Dotation nette aux amortissements</i>	<i>2 982 048</i>
<i>Virement complémentaire</i>	<i>129 752</i>

2.2.1 Section de fonctionnement

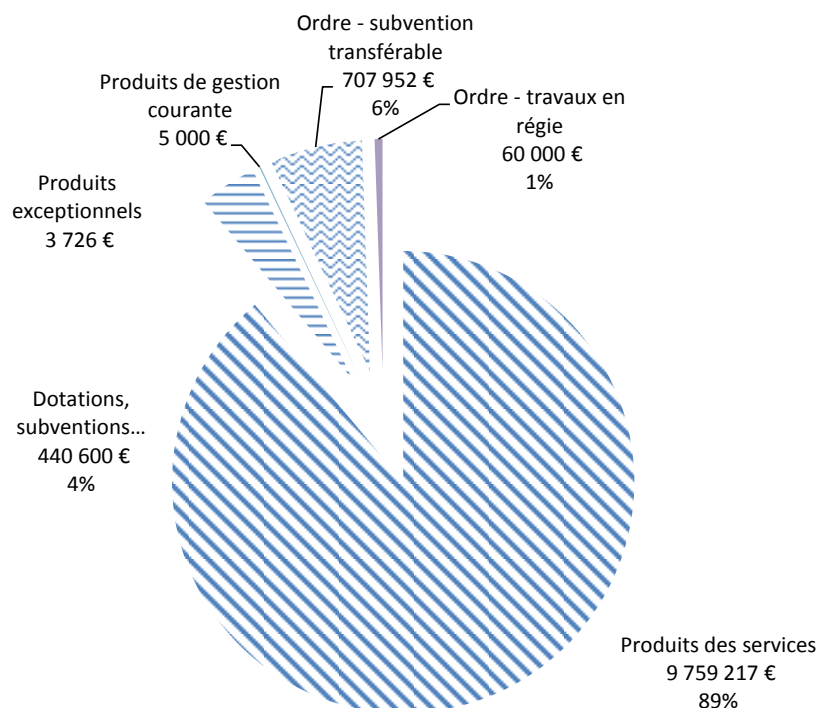
La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 10 976 495 €.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 10 208 543 €.

Les recettes d'ordre de fonctionnement s'élèvent à 767 952 € :

60 000 € ont été inscrits au titre des travaux en régie et 707 952 € au titre des subventions transférables. S'agissant du budget annexe assainissement, des subventions transférables ont été constatées depuis l'ouverture du budget en 2000. Nous sommes en situation de prévoir la reprise de l'année 2019.

Recettes réelles et ordre de fonctionnement

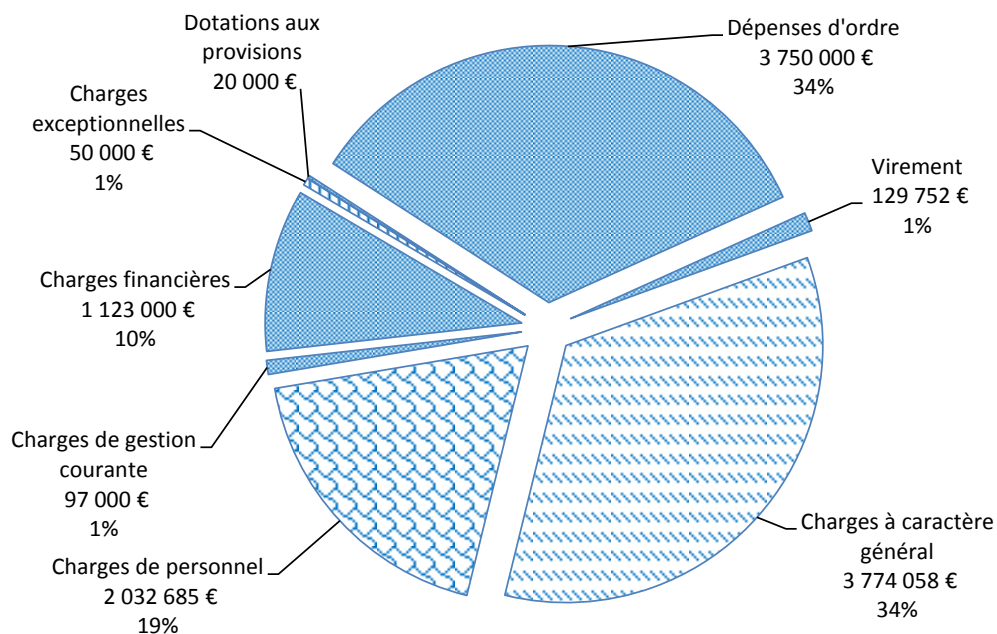


Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 7 096 743 €.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement s'élèvent à 3 879 752 € :

3 750 000 € ont été inscrits au titre des amortissements et 129 752 € au titre du virement à la section d'investissement.

Dépenses réelles et d'ordre de fonctionnement



2.2.2 La section d'investissement

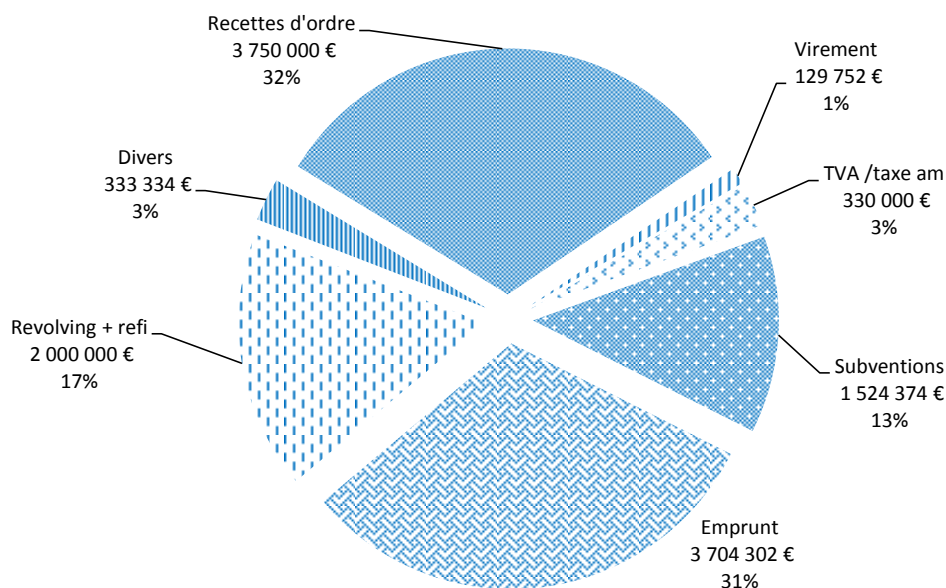
Elle s'équilibre à hauteur de 11 771 762 €.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 7 892 010 €.

Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 3 879 752 €.

- 3 750 000 € ont été inscrits au titre des amortissements,
- 129 752 € au titre du virement à la section d'investissement.

Recettes réelles et d'ordre d'investissement

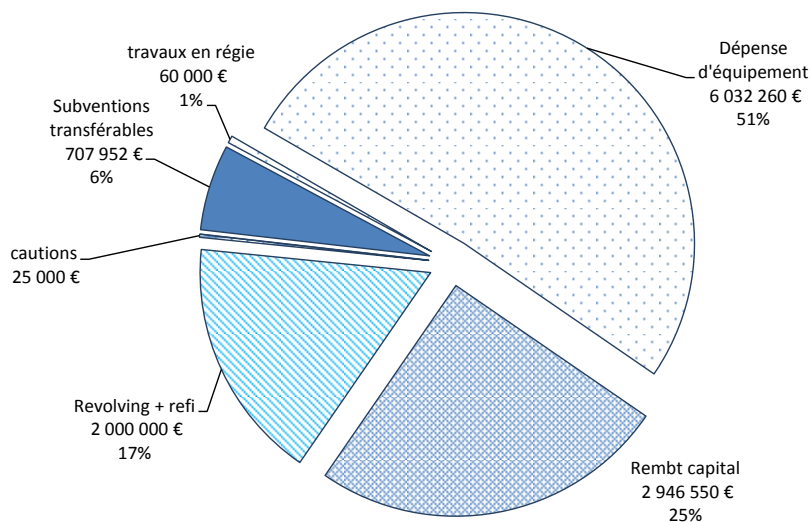


Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 11 003 810 €.

Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 767 952 € :

- 60 000 € ont été inscrits au titre des travaux en régie
- 707 952 € au titre des subventions transférables.

Dépenses réelles et d'ordre d'investissement



Les dépenses réelles d'équipement s'élèvent à **6 032 260 €**. Elles concernent principalement :

- les travaux de réhabilitation des réseaux à hauteur de 33 000 €,
- les travaux d'extension de réseaux à hauteur de 4 262 000 €
- les frais de maîtrise d'œuvre pour 987 600 € (Extension de la zone de collecte = 48 000 €, Captages d'Arnières/Iton = 500 000 €, Extension zone SYAC = 66 000 € ; Assainissement Garennes = 76 200 € ; réhabilitation réseaux = 83 000 € ; divers études = 214 400 €)
- les équipements spécifiques d'exploitation et matériels industriels pour 651 300 €.

Le remboursement du capital de la dette est de 2 946 550 €. Il est couvert à hauteur de 333 334 € par le budget principal (inscription d'une recette à due concurrence), conformément à la décision prise de faire profiter le budget principal d'une tranche d'emprunt de 10 M€ souscrite initialement, à

des conditions avantageuses, pour le budget assainissement. La dotation aux amortissements couvre le reste du remboursement en capital, assurant ainsi l'équilibre réel du budget.

Des subventions d'équipement de 1 524 374 € sont prévues, au titre des conventions avec l'Agence de l'Eau (1 423 020 €), le Conseil départemental (101 354 €).
Le FCTVA est estimé à 330 000 € et participe à l'équilibre également.

La section d'investissement est équilibrée par l'inscription d'un emprunt de 3 704 302 €.

3 Budget annexe du SPANC – service public d'assainissement non collectif

Comme pour l'eau et l'assainissement, il s'agit d'un service public à caractère industriel et commercial dont le budget doit s'équilibrer par les redevances perçues pour les prestations de contrôle et de travaux rendues aux usagers.

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en €) :

Dépenses réelles d'investissement	9 600
Recettes réelles d'investissement	-
Besoin de financement	9 600
Remboursement capital	-
Total besoin de la section d'investissement	9 600

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles de fonctionnement	361 007 €
Dépenses réelles de fonctionnement	304 504 €
Autofinancement brut	56 503 €
Nouveaux emprunts nécessaires	- €

Décomposition de l'autofinancement

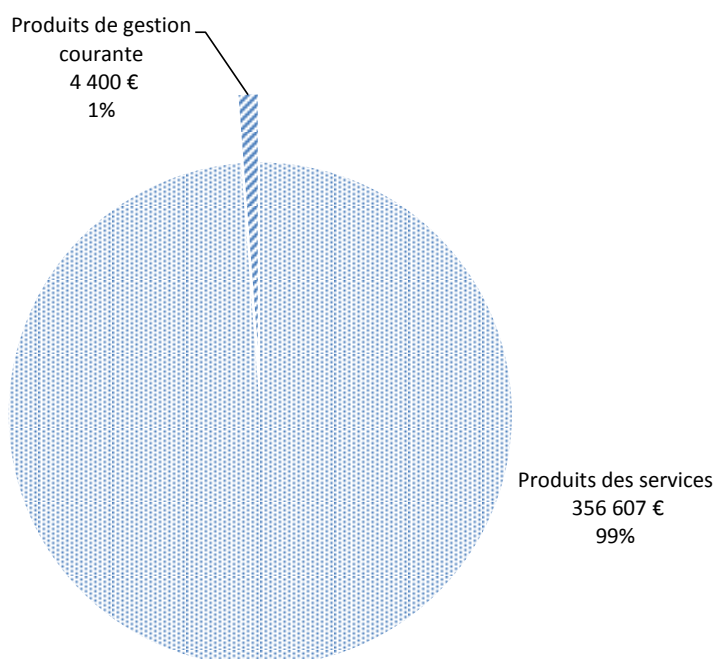
<i>Dotation nette aux amortissements</i>	4 050 €
<i>Virement complémentaire</i>	52 453 €

3.1 La section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 361 007 €.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 361 007 €.

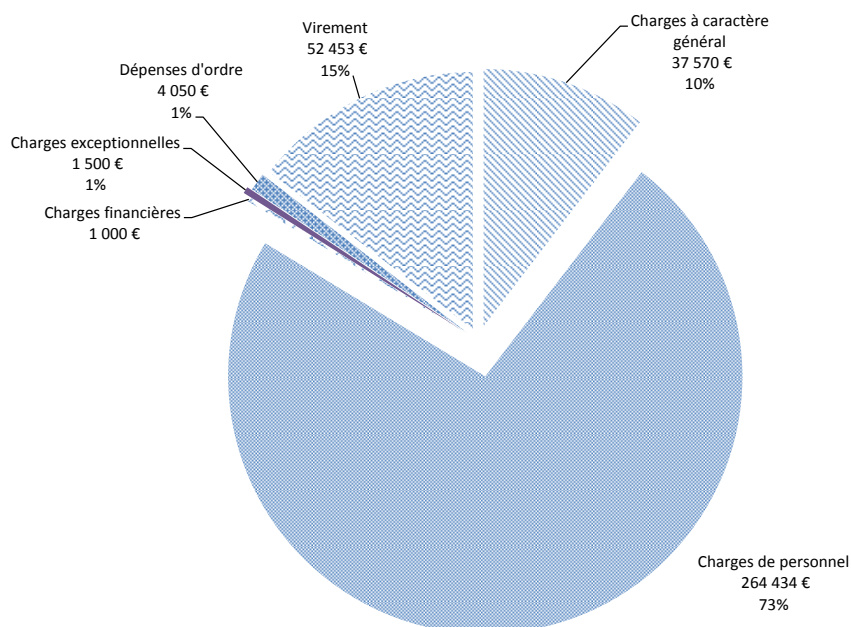
Recettes réelles et d'ordre de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 304 504 €.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement s'élèvent à 56 503 € :
4 050 € ont été inscrits au titre des amortissements et 52 453 € au titre du virement à la section d'investissement.

Dépenses réelles et d'ordre de fonctionnement

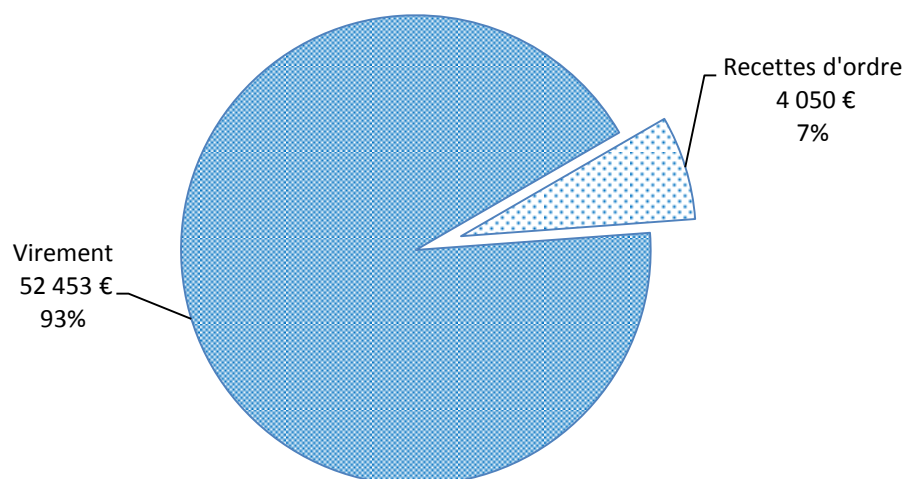


3.2 La section d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 0 €.

Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 56 503 € :
4 050 € ont été inscrits au titre des amortissements et 52 453 € au titre du virement à la section d'investissement.

Recettes réelles et d'ordre d'investissement



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 9 600€ et correspondent aux dépenses d'équipement : licence Poseis (4 000€) et matériels (5 600 €).

4 Budget annexe de la pépinière scientifique :

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en €) :

Dépenses réelles d'investissement	68 700 €
Recettes réelles d'investissement	- €
Besoin de financement	68 700 €
Remboursement capital	195 350 €
Total besoin de la section d'investissement	264 050 €

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles de fonctionnement	356 702 €
Dépenses réelles de fonctionnement	207 300 €
Autofinancement brut	149 402 €
Nouveaux emprunts nécessaires	114 648 €

Décomposition de l'autofinancement

<i>Dotation nette aux amortissements</i>	149 402 €
<i>Virement complémentaire</i>	

Le budget annexe de la bio-pépinière est un budget industriel et commercial et a pour vocation de s'équilibrer par les loyers. Il peut néanmoins bénéficier (s'agissant d'une aide au développement économique) d'une subvention d'équilibre du budget principal.

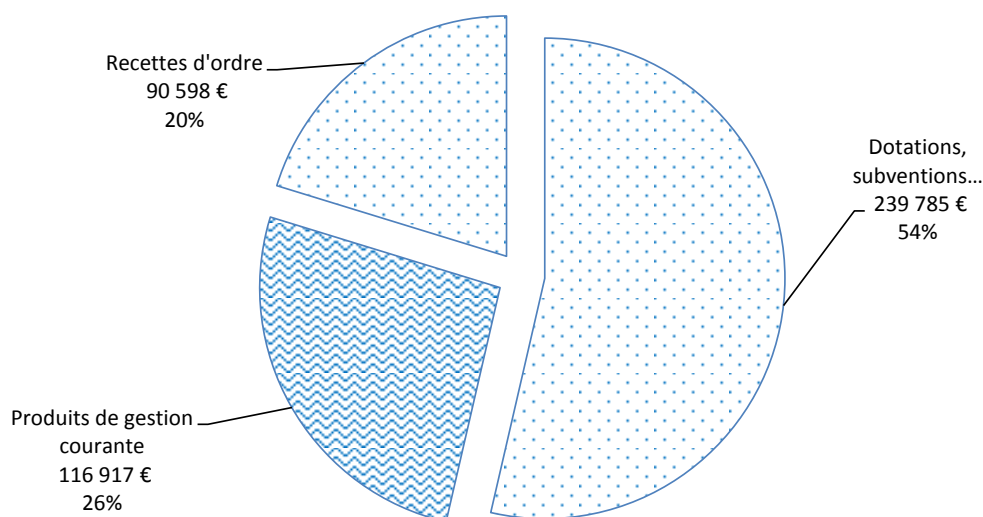
4.1 Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 447 300 €.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 356 702 €.

En recettes, les loyers et charges sont estimés à 116 917 €.

Recettes réelles et d'ordre de fonctionnement



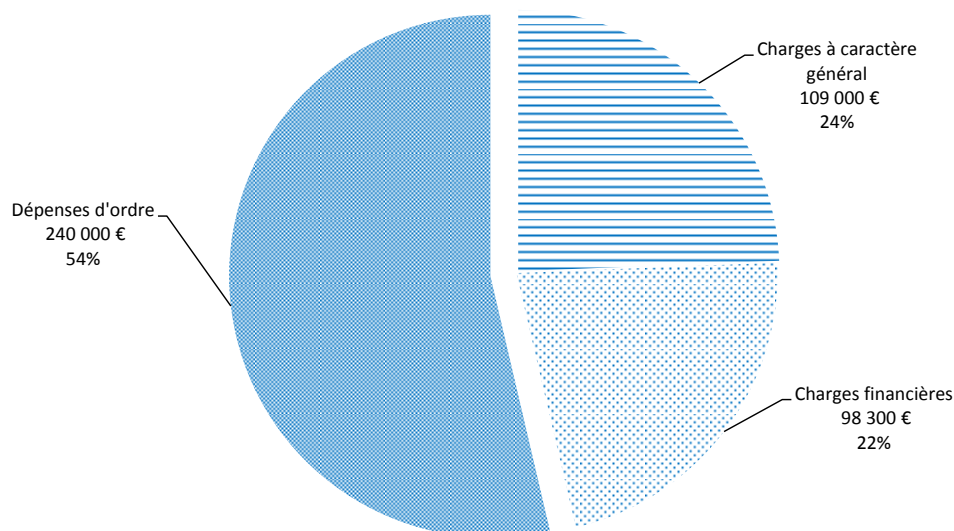
Pour 2019, les dépenses courantes de fonctionnement du bâtiment (énergie, maintenance, etc.) sont estimées à 109 000 €, en baisse de 10 % par rapport au BP 2018.

Les charges financières (intérêts de la dette) s'élèvent à 98 300 €, en augmentation de 17 %.

Les dotations aux amortissements du bâtiment (240 000 €) ont pour contrepartie les subventions transférables pour 90 598 €.

Compte tenu de l'ensemble de ces opérations, le total des dépenses de fonctionnement s'élève donc à 447 300 €.

Dépenses réelles et d'ordre de fonctionnement



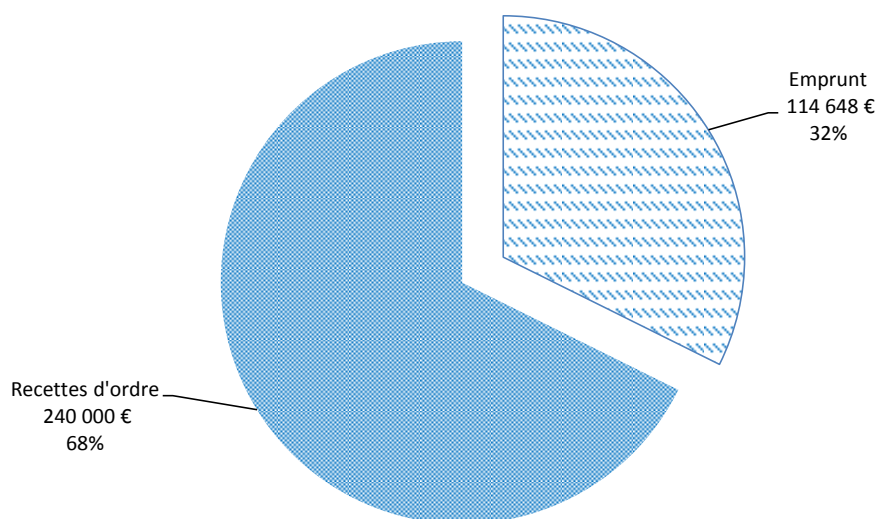
La différence, soit 239 785 € doit être couverte par la participation du budget principal.

4.2 Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 354 648 €, représentant le remboursement du capital de la dette (195 350 €), et pour 68 700€ le montant des dépenses d'équipement et l'amortissement des subventions d'équipement, dépense d'ordre évoquée ci-dessus (90 598 €).

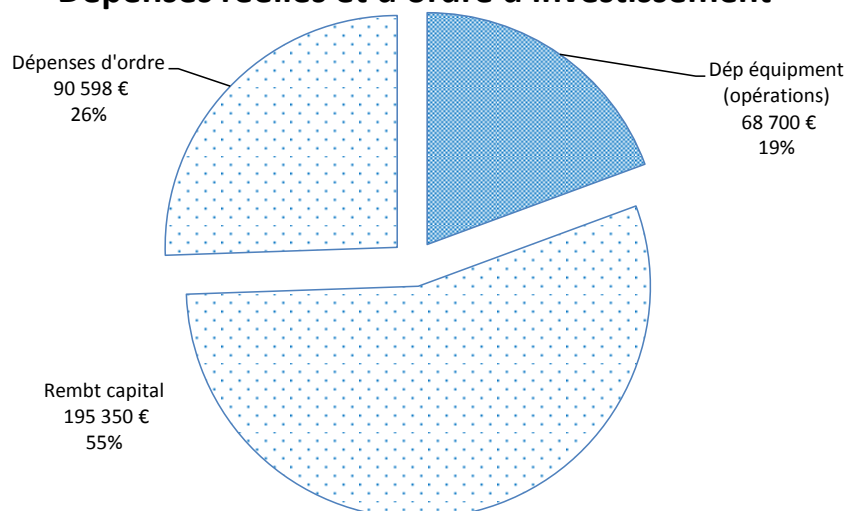
Les recettes sont constituées de la dotation aux amortissements (240 000 €).

Recettes réelles et d'ordre d'investissement



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 264 050 €.

Dépenses réelles et d'ordre d'investissement



5 Budget annexe mobilités

Le budget annexe des Mobilités est également un budget industriel et commercial et a pour vocation de s'équilibrer par les recettes du versement transport, les subventions perçues de tiers au titre de l'activité, et une subvention d'équilibre du budget principal, en compensation de politiques tarifaires notamment.

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en €) :

Dépenses réelles d'investissement	2 624 580 €
Recettes réelles d'investissement	465 452 €
Besoin de financement	2 159 128 €
Remboursement capital	577 150 €
Total besoin de la section d'investissement	2 736 278 €

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles de fonctionnement	15 032 740 €
Dépenses réelles de fonctionnement	14 039 177 €
Autofinancement brut	993 563 €
Nouveaux emprunts nécessaires	1 742 715 €

Décomposition de l'autofinancement

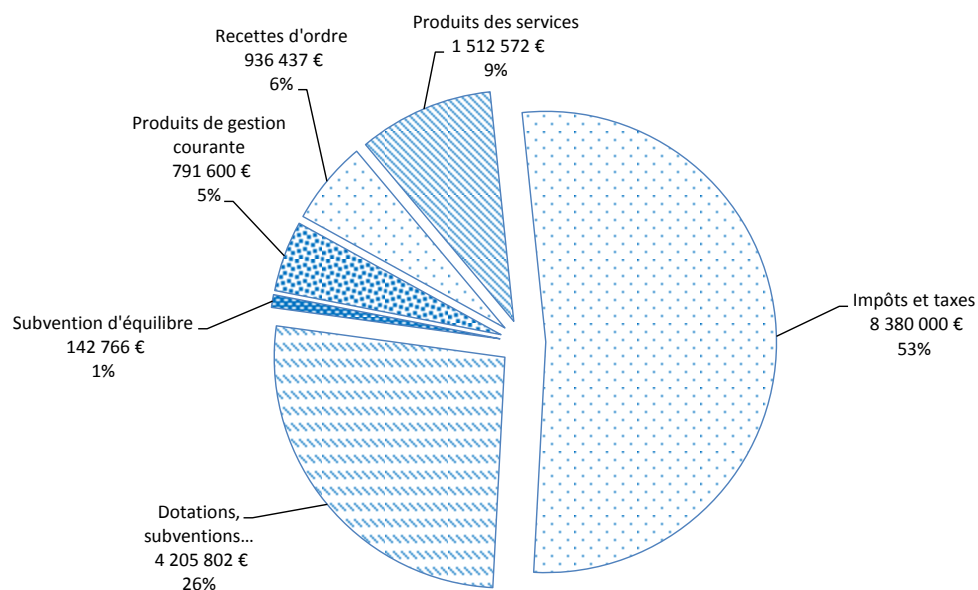
<i>Dotations nettes aux amortissements</i>	993 563 €
<i>Virement complémentaire</i>	- €

5.1 Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 15 969 177 €.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 15 032 740 €.

Recettes réelles et d'ordres de fonctionnement



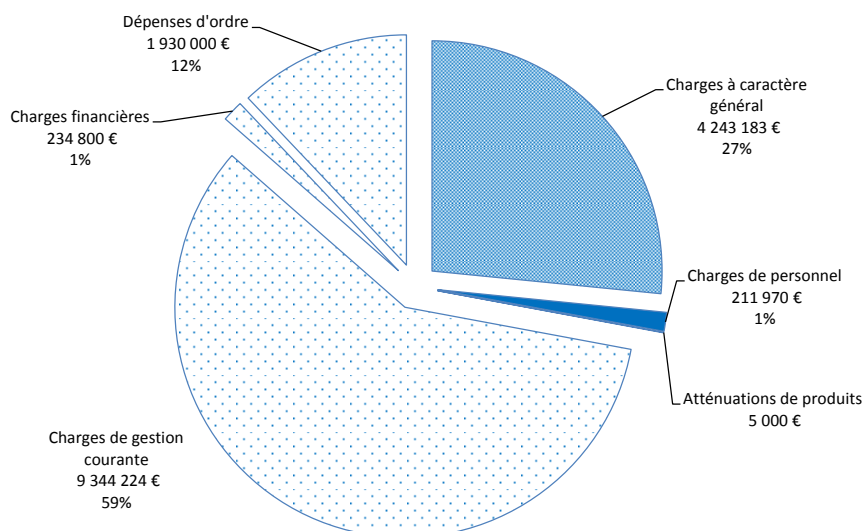
En recettes, le versement transport est estimé à 8 380 000 €. Celui-ci est assis sur la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés ETP. Le versement transport a été ré institué par délibération du 11 avril 2017 sur le territoire d'EPN au taux de 0,90 %, assorti d'un mécanisme de lissage pour les communes de l'ex-CCPN (progressivité des taux passant de 0,15 % au 1er juillet 2017 à 0.90 % au 1er janvier 2022).

Cette somme intègre par ailleurs les recettes liées à la compensation par l'Etat sur le versement transport.

On note une grosse baisse de la participation du budget principal qui passe de 1 398 811 € au BP 2018 à 142 766 au BP 2019 dû à une augmentation des recettes. La hausse des recettes est liée à plusieurs facteurs :

- un rappel de versements de la Région dans le cadre de l'exercice de la compétence transport scolaire 2018.
- une hausse de 936 437 € des recettes d'ordre de fonctionnement inscrites au titre des subventions transférables (dont un rattrapage sur la période de 2013 à 2018 pour 711 422 € et la reprise au titre de l'exercice 2019 pour 225 013 €).

Dépenses réelles et d'ordre de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 14 039 177 €.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement s'élèvent à 1 930 000 € au titre des amortissements.

L'ex-GEA était précédemment autorité organisatrice de la mobilité sur un ressort territorial coïncidant avec son périmètre. Ce ressort territorial s'est trouvé étendu au périmètre des 74 communes d'EPN depuis le 1^{er} janvier 2018.

EPN applique la convention conclue par l'ex GEA avec le Département de l'Eure relative à l'exercice de la compétence transports scolaires.

La convention a pour objet :

- de fixer les conditions du transfert de charges consécutif au transfert de compétence en matière de transports scolaires à l'intérieur du ressort territorial de l'ex-GEA ;
- fixer les modalités d'organisation du transport scolaire.

La convention fixe un principe de neutralité financière, à l'exception des versements dus par le Département pour les 3 SIVOS inclus dans le ressort territorial de l'ex-GEA et pour lesquels EPN reprend l'exécution des contrats de transport existants.

Le montant total inscrit au titre du transport scolaire en dépenses de fonctionnement est de 2 278 K€.

Une inscription est prévue pour les transports scolaires sur le territoire de l'ex-CCPN et la participation au SITED pour les communes de Marcilly et Croth, à hauteur de 1 110 670 euros. Ce montant intègre les révisions de prix applicables selon les marchés publics en vigueur (3 %).

La dépense pour le transport vers ETS Evreux s'élève à 124 096 €

Par ailleurs, 410 000 € sont inscrits au titre des services de transport du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire du Plateau, dont les services sont repris par EPN. Ce montant intègre la révision de prix applicable selon les marchés publics en vigueur.

Une inscription est également prévue à hauteur de 22 000 € pour la participation au SITED pour les communes de l'INSE intégrant EPN à compter du 1er janvier 2018 (cette participation était auparavant assumée par l'INSE), et 610 925 € pour les services assurés directement par EPN sur le périmètre de l'ex-INSE pour 2019 (dépenses en partie compensées par subvention Région et une participation familiale)

Les autres charges de gestion courante (subventions et participations) s'élèvent à 9 344 224 €. Elles correspondent pour 9 163 224 € à l'intégralité du coût de production de TransUrbain (contrat OSP de transport SPL mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2019).

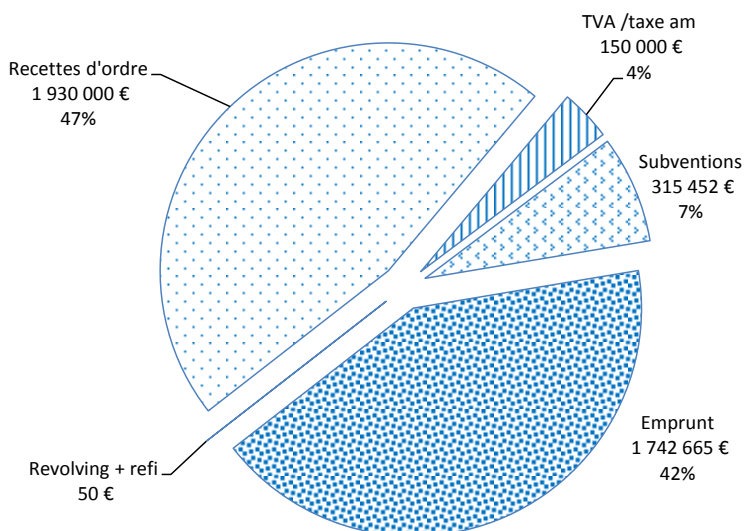
5.2 Section d'investissement :

Elle s'équilibre à hauteur de 4 138 167 €.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2 208 167 €.

Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 1 930 000 € au titre des amortissements.

Recettes réelles et d'ordre d'investissement

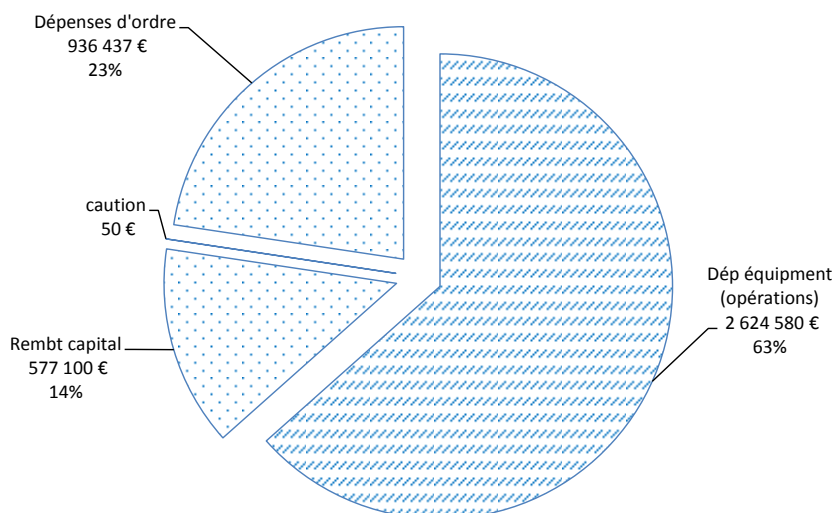


Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 3 201 730 €.

Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 936 437 € inscrits au titre des subventions transférables. Ces 936 437 € sont liés à :

- un rattrapage sur la période de 2013 à 2018 pour 711 422 €
- l'exercice 2019 pour 225 013 €.

Dépenses réelles et d'ordre d'investissement



Les dépenses d'équipement s'élèvent à 2 624 580 €. Elles concernent principalement :

L'acquisition de 2 bus standard pour 700 000 € HT. et d'un véhicule destiné aux personnes à mobilité réduite pour 60 000 €

Des installations pour un montant total de 1 370 000 € et notamment

Investissement pour le réseau *Transurbain* :

Projet Système d'Aide à l'Exploitation (SAE) de Transurbain :	15 000 €
Logiciel de Gestion et de maintenance :	45 000 €
Aménagement en accessibilité des quais bus :	400 000 €
Travaux de marquage au sol sur le réseau :	10 000 €

Investissement relatifs au « plan vélo » :

870 000 €

Intègre la création de pistes cyclables en site propre (telle que le Val Iton), le jalonnement, la signalisation spécifique au vélo, l'achat de 30 vélos à assistance électrique, le développement des applications mobiles Transurbain et Smart Evreux ainsi qu'une opération de communication afin de promouvoir le vélo.

Le remboursement du capital de la dette est de 577 150 €.

En recettes, une subvention d'équipement de la Région (301 100 €) est prévue, au titre du TCSP. De même, une recette transport innovant est inscrite pour 14 352 €. La récupération de TVA génère une recette réelle de 150 000 €.

6 Budget annexe Economie

L'équilibre général du budget se présente ainsi :

Dépenses réelles d'investissement	- €
Recettes réelles d'investissement	365 000 €
Besoin de financement	- 365 000 €
Remboursement capital	59 503 €
Total besoin de la section d'investissement	- 305 497 €

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles de fonctionnement	81 612 €
Dépenses réelles de fonctionnement	16 612 €
Autofinancement brut	65 000 €
Nouveaux emprunts nécessaires	- €

Décomposition de l'autofinancement

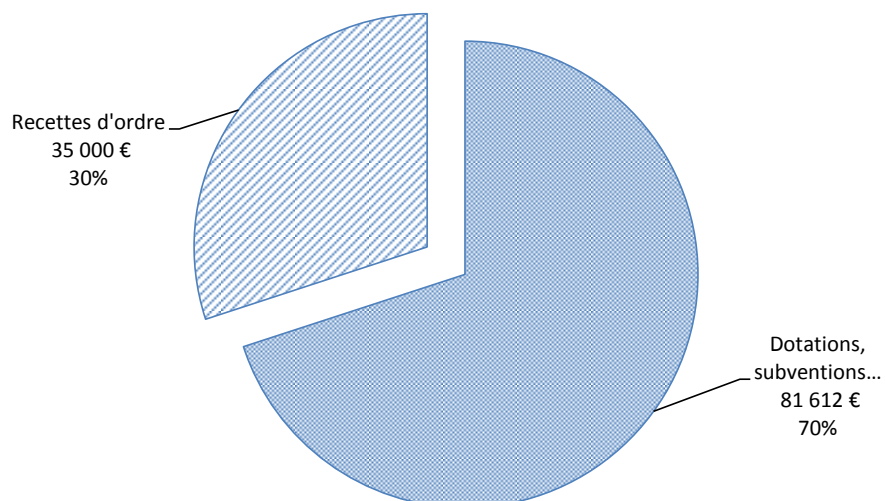
<i>Dotation nette aux amortissements</i>	65 000 €
<i>Virement complémentaire</i>	- €

6.1.1 Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 116 612 €.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 81 612 €.

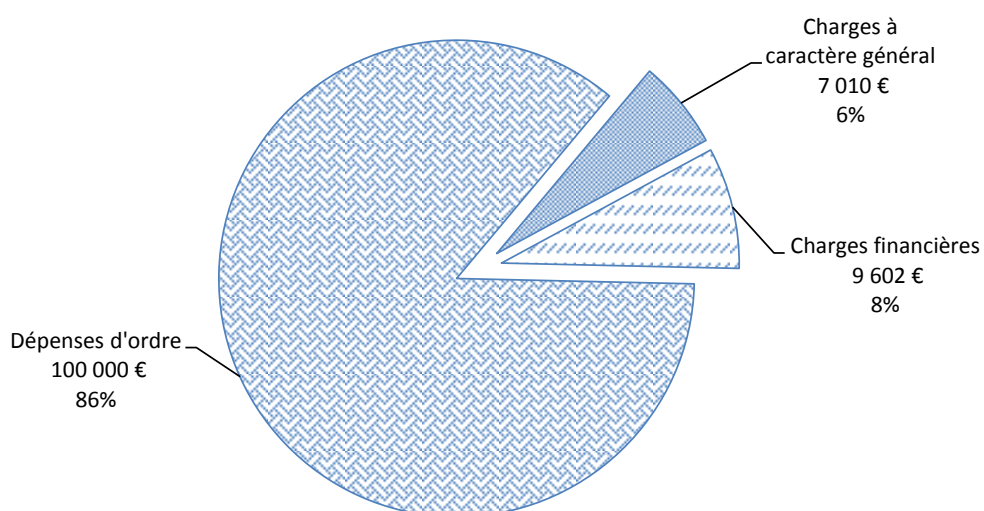
Recettes réelles et d'ordre de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 16 612 €.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement s'élèvent à 100 000 € inscrits au titre des amortissements.

Dépenses réelles et d'ordre de fonctionnement



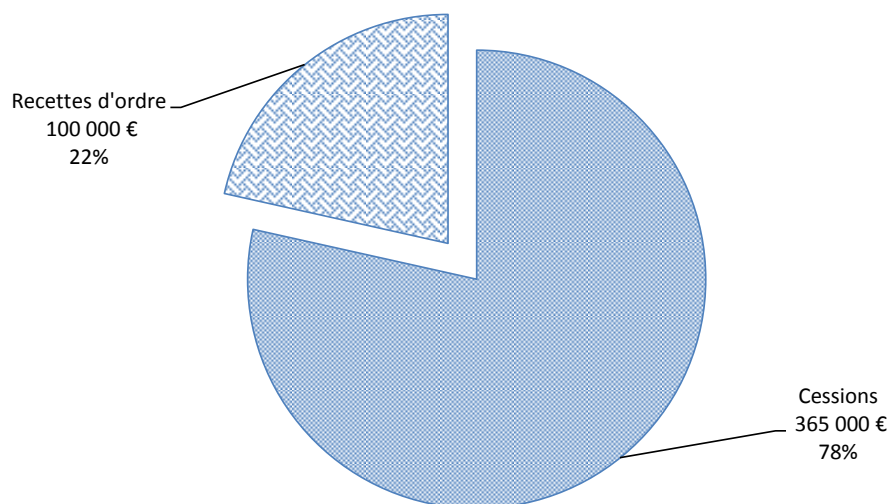
6.1.2 La section d'investissement

Elle s'équilibre à hauteur de 94 503 €.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 365 000 €.

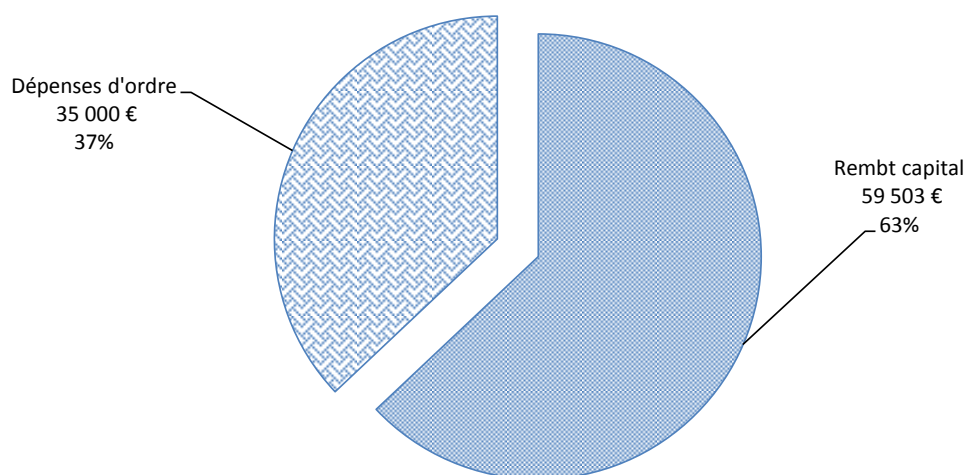
Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 100 000 € inscrits au titre des amortissements.

Recettes réelles et d'ordres d'investissement



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 59 503 €.

Dépenses réelles et d'ordres d'investissement



7 Les autres budgets annexes (zones d'activités et d'habitat)

Ces budgets sont au nombre de 13, répartis comme suit :

Montants des budgets en €	Fonctionnement	Investissement
Zones d'activités HTVA	4 699 380 €	3 596 750 €
ZAC DU LONG BUISSON 1	342 758 €	460 250 €
ZAC DU LONG BUISSON 2	971 975 €	515 758 €
ZAC DU LONG BUISSON 3	1 858 832 €	1 858 832 €
ESPACE D'ACTIVITES DE LA ROUGEMARE	591 294 €	- €
ZAC LA FOSSE AU BUIS SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	570 €	200 €
ZONE D'ACTIVITES LES SURETTES GRAVIGNY	271 389 €	100 370 €
ZAC DE CAMBOLLE	420 922 €	558 540 €
ZA GAUVILLE PARVILLE	4 040 €	3 000 €
ZA DE MISEREY	122 000 €	31 000 €
ZAC DE L'ARBRE SAINT GERMAIN-MARCILLY	82 600 €	35 800 €
ZAC DES VIGNES-DROISY	33 000 €	33 000 €
Zones d'habitat HTVA	1 161 352 €	328 971 €
ZAC DU VALLON FLEURI ST SEBASTIEN DE MORSENT	1 156 332 €	324 971 €
ZAC DU VALLOT ARNIERES SUR ITON	5 020 €	4 000 €
Total budgets Zones	5 860 732 €	3 925 721 €

Les budgets annexes des zones retracent l'intégralité des dépenses et recettes de chaque opération d'aménagement. Le prix de revient des terrains aménagés et, par comparaison avec leur prix de vente, le gain ou la perte réalisée sont déterminés à l'issue de l'opération quelle qu'en soit la durée.

Les BP des différentes zones sont construits de façon à respecter la méthode comptable dite de « l'inventaire intermittent ».

Les dépenses sont comptabilisées lors de leur réalisation à la section de fonctionnement. La méthode comptable dite de l'inventaire intermittent consiste, à chaque fin d'exercice, à déstocker les dépenses réalisées et à les restocker. Le compte de stocks augmente ainsi d'année en année au fur et à mesure que les acquisitions, études et travaux valorisent le patrimoine de la zone.

De même les recettes de cessions intervenues en cours d'opération sont virtuellement « stockées », via la constitution d'une provision, afin de conserver la trace de l'intégralité des dépenses et recettes. Cette méthode explique la prévision d'opérations d'ordre qui impliquent des volumes budgétaires importants mais aucun flux financier réel.

Les services s'approprient de nouveaux outils d'analyse et de gestion pluriannuelle afin d'accorder la stratégie financière avec les enjeux économiques des actions de développement de l'EPN s'appuyant sur les réserves foncières et les dynamiques de zones.

En termes d'activité réelle, les principales actions prévues au BP 2019 sont les suivantes :

7.1 Principales recettes foncières attendues

Zac du Long Buisson 1	150 000 €
Zac du Long Buisson 2	623 975 €
Zac de la Rougemare	591 294 €
ZA des Surettes	153 000 €
ZA de Miserey	91 000 €
Zac du Vallon Fleuri	1 000 000 €

7.2 Principales actions

7.2.1 Acquisitions foncières

Des opportunités d'acquisitions de terrains à aménager sont envisagées sur la ZAC du long buisson 3 à hauteur de 1,6 M€.

7.2.2 Autres actions

Des enveloppes sont ouvertes pour la réalisation d'études :

ZA les Surettes	20 000 €
ZAC de Cambolle	100 000 €
ZA de Miserey	1 000 €
ZAC du Long Buisson 3	200 000 €
ZAC du Vallon Fleuri	50 000 €
ZA de l'arbre Saint Germain - Marcilly	5 000 €

8 Conclusion

Le budget de l'EPN illustre à la fois la solidité de la collectivité et son ambition forte pour le territoire. Cette solidité et cette ambition s'illustrent par la maîtrise résolue des dépenses de charges courantes conjuguée au développement de nouvelles actions ciblées vers les entreprises et vers l'emploi, mais aussi vers les communes membres, ainsi que vers les grands investissements structurants portés notamment par le nouveau contrat de territoire.

EPN tient ses engagements : tout en diminuant le taux de CFE, les dépenses réelles de fonctionnement des budgets consolidés progressent moins vite que les recettes réelles de fonctionnement.

Les travaux préparatoires à l'adoption de ce budget ont bénéficié de l'optimisation de la gestion induite par la mutualisation des services ressources avec la ville centre. Ces améliorations systémiques s'accompagnent d'un effort renouvelé de rationalisation budgétaire et de recherche d'économies de fonctionnement, y compris en matière de ressources humaines, dans un contexte de diminution régulière des dotations de l'Etat.

Dotée d'un périmètre plus large (74 communes), plus cohérent dans le contenu des matières qu'il est amené à gérer comme dans son envergure, fort d'une capacité d'agir supérieure, EPN est à même d'élever encore le niveau de service et d'équipement offert à ses habitants et à ses communes membres.

GLOSSAIRE

CAF	Capacité d'autofinancement
CAF brute	= Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement
CAF nette	= CAF brute – remboursement de l'annuité de dette en capital <i>NB: les intérêts font partie des dépenses réelles de fonctionnement</i>

	Recettes fiscales
CFE	Cotisation foncière des entreprises
CVAE	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
TASCOM	Taxe sur les surfaces commerciales
IFER	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TFB	Taxe sur le foncier bâti
TFNB	Taxe sur le foncier non bâti
TH	Taxe d'habitation

	Dotations de l'Etat
DGF	Dotation globale de fonctionnement <i>Constituée de deux parts:</i> - La dotation de compensation (ex « part salaires » de la taxe professionnelle) - La dotation d'intercommunalité

	Compensations de la réforme de la taxe professionnelle
DCRTP	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (dotation de l'Etat)
FNGIR	Fonds national de garantie individuelle des ressources (fonds de compensation « horizontal », alimenté par les collectivités « gagnantes » de la réforme)

	Péréquation
FPIC	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales